



POLYTECH[®]
TOURS

Département
Aménagement et Environnement

Ecole d'ingénieurs
polytechnique
de l'université de Tours

CITERES
UMR 7324
Cités, Territoires,
Environnement et Sociétés

Equipe IPA-PE
Ingénierie du Projet
d'Aménagement, Paysage,
Environnement

Projet de Fin d'Etudes

L'innovation sociale et l'initiative citoyenne comme leviers du développement local et d'une planification territoriale créative



2017-2018

Directeur de recherche
Hamdouch Abdelillah

Durif Clémence

L'innovation sociale et l'initiative citoyenne comme leviers du développement local et d'une planification territoriale créative

**Abdelillah Hamdouch
Clémence Durif
2017-2018**

AVERTISSEMENT

Cette recherche a fait appel à des lectures, enquêtes et interviews. Tout emprunt à des contenus d'interviews, des écrits autres que strictement personnel, toute reproduction et citation, font systématiquement l'objet d'un référencement.

L'auteur (les auteurs) de cette recherche a (ont) signé une attestation sur l'honneur de non plagiat.

Formation par la recherche, Projet de Fin d'Etudes en génie de l'aménagement et de l'environnement

La formation au génie de l'aménagement et de l'environnement, assurée par le département aménagement et environnement de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, associe dans le champ de l'urbanisme, de l'aménagement des espaces fortement à faiblement anthropisés, l'acquisition de connaissances fondamentales, l'acquisition de techniques et de savoir faire, la formation à la pratique professionnelle et la formation par la recherche. Cette dernière ne vise pas à former les seuls futurs élèves désireux de prolonger leur formation par les études doctorales, mais tout en ouvrant à cette voie, elle vise tout d'abord à favoriser la capacité des futurs ingénieurs à :

- Accroître leurs compétences en matière de pratique professionnelle par la mobilisation de connaissances et de techniques, dont les fondements et contenus ont été explorés le plus finement possible afin d'en assurer une bonne maîtrise intellectuelle et pratique,
- Accroître la capacité des ingénieurs en génie de l'aménagement et de l'environnement à innover tant en matière de méthodes que d'outils, mobilisables pour affronter et résoudre les problèmes complexes posés par l'organisation et la gestion des espaces.

La formation par la recherche inclut un exercice individuel de recherche, le projet de fin d'études (P.F.E.), situé en dernière année de formation des élèves ingénieurs. Cet exercice correspond à un stage d'une durée minimum de trois mois, en laboratoire de recherche, principalement au sein de l'équipe Ingénierie du Projet d'Aménagement, Paysage et Environnement de l'UMR 6173 CITERES à laquelle appartiennent les enseignants-chercheurs du département aménagement.

Le travail de recherche, dont l'objectif de base est d'acquérir une compétence méthodologique en matière de recherche, doit répondre à l'un des deux grands objectifs :

- Développer toute ou partie d'une méthode ou d'un outil nouveau permettant le traitement innovant d'un problème d'aménagement
- Approfondir les connaissances de base pour mieux affronter une question complexe en matière d'aménagement.

Afin de valoriser ce travail de recherche nous avons décidé de mettre en ligne sur la base du Système Universitaire de Documentation (SUDOC), les mémoires à partir de la mention bien.

Remerciements

Je tenais à remercier toutes les personnes qui m'ont soutenu et encouragé pour ce projet de fin d'études, en espérant que le travail fourni saura répondre aux attentes du corps enseignant.

Mon PFE se déroulant sur une année complète, je vous remercie d'avance de considérer que ce travail n'est que la première partie d'un projet qui fera l'objet d'une étude plus approfondie par la suite. Pour l'heure, mes remerciements vont à Mr Abdelillah Hamdouch pour m'avoir encadré dans ce projet et orienté dans mes recherches.

Je remercie également Mme Divya Leducq pour sa lecture et ses remarques constructives sur ce travail ainsi que Mme Cécile Dublanche, directrice de Ville au carré, pour m'avoir permis de participer au colloque sur « L'intérêt général : dès aujourd'hui, l'affaire de tous ? » qui a enrichi ma vision de la problématique.

Sommaire

Remerciements	6
Introduction	9
Problématique de recherche	10
I. L'innovation sociale, un processus particulier.....	11
i. De la contestation à la participation	11
ii. Innover ce n'est pas faire mieux mais faire autrement	12
iii. De la prise de conscience à la prise de pouvoir	13
iv. Un processus mis en œuvre par soi et pour soi.....	15
II. De l'innovation à l'innovation de territoire	17
i. L'origine du mal-être.....	17
ii. Innovation sociale et territoire dans la littérature	19
iii. Le territoire : un objet politique ? Social ?.....	23
III. Méthodologie	26
i. La contribution de la recherche	26
ii. Un large panel d'innovations sociales territoriales.....	29
iii. Grille d'analyse	34
iv. Focus : Le Village Vertical, habitat participatif à Lyon.....	39
v. Focus : Le Technopôle Angus à Montréal	43
Conclusion	49
Bibliographie	51
Table des illustrations.....	54
Annexes.....	55

« We cannot solve our problems with the same thinking we used when we created them »

Par cette citation, Albert Einstein suggère que le seul moyen de palier les problèmes qui restent sans réponses satisfaisantes est de s'ouvrir à un mode de réflexion totalement nouveau. Et si l'innovation sociale était le seul moyen de répondre aux problèmes sociaux durablement et de développer le territoire de manière créative?

Introduction

Par définition, la société est un ensemble d'êtres humains vivant en groupes organisés. Les villes sont le lieu de la cohabitation entre ces différents groupes. Elles sont ainsi la scène d'interactions mais aussi le cadre d'une organisation sociale. Cette organisation peut être identifiée au travers des inégalités qui la caractérisent ; inégalités qui se retrouvent être une thématique inhérente dans les débats concernant les différentes questions sociales.

La société évolue, les innovations industrielles et technologiques modifient nos pratiques, les villes s'organisent autour de ces nouveaux modes de vie mais, les inégalités sociales persistent au fil des siècles. La persistance de problèmes sociaux a par ailleurs soulevé l'interrogation de chercheurs à l'échelle internationale (Klein, Camus, Jette, Champagne, & Roy, 2016).

Le terme d'innovation sociale est apparu dans les années 70 suite aux premières crises économique et sociale. Ce terme se voit démocratisé dans de nombreux travaux ces dernières années mais sa définition n'en reste pas moins confuse. Contrairement à l'innovation technologique, l'innovation sociale n'est pas clairement identifiable ; elle peut être une manière de faire, une organisation, une loi. Bien que l'innovation technologique ne puisse répondre aux problèmes sociaux, le terme d'innovation sociale a longtemps été associé à celle-ci car elle amenait la société à développer de nouveaux comportements pour utiliser ces avancées technologiques. Peu à peu les chercheurs se sont intéressés à la diffusion et à l'acceptation des usagers puis au développement de nouvelles formes d'innovations pour répondre à leurs besoins liés à un contexte et un territoire spécifique. Parmi ces chercheurs, nous pouvons citer J-L.Klein, J-M.Fontan et J.Cloutier, membres du Centre de Recherche sur les Innovations Sociales (CRISES), centre interuniversitaire québécois qui s'intéresse principalement à la thématique « des innovations et des transformations sociales » qui a notamment fait l'objet d'un colloque international en 2014. En Europe nous pensons à F.Moulaert, directeur du groupe de recherche « *Urban and Regional Planning Research Group* » et A.Hamdouch membre du « *Research Network on Innovation* » (RNI) qui ont fortement contribué à la recherche sur l'innovation sociale dans la gouvernance et le développement urbain. Des chercheurs internationaux ont contribué à l'appropriation de la notion d'innovation notamment à travers une multitude d'études de cas dont un échantillon se concentre dans « *The International handbook on social innovation* » et sera évoqué dans ce travail. La recherche a activement apporté à l'émergence de l'innovation sociale ; ainsi à travers les travaux publiés, se projet de fin d'étude mettra en lumière le lien entre l'innovation sociale

et le développement des territoires en se questionnant sur l'impact de démarches citoyennes innovantes sur la manière de planifier le territoire.

En France, et plus particulièrement ces dernières années, social rime souvent avec local, dans le sens où la place de l'individu dans son milieu de vie devient un réel sujet de préoccupation. L'intégration de ce dernier peut se faire sous différentes formes : information, participation, collaboration, co-construction ; l'objet étant de faire du citoyen un acteur du territoire à part entière (Patsias, 2010). La capacité des acteurs (associations, élus, acteurs économiques, planificateurs et aménageurs) à encourager et accompagner des initiatives, actions et expérimentations issues des citoyens en matière économique, sociale, culturelle... constitue un levier important de redynamisation urbaine et de développement local à la fois plus cohésif et plus durable. Cependant les institutions peinent à légitimer les citoyens dans la planification de leur territoire.

Problématique de recherche

Peu de données existent sur le résultat de l'innovation sociale, la majorité se concentre sur le processus. S'approprier cette notion nécessite de développer de nouveaux outils de recherche, et en partie, d'aborder l'innovation sociale empiriquement à travers l'analyse de cas particuliers. Ainsi, la recherche sur l'innovation sociale est elle-même organisée de façon socialement innovante. En effet, avant de pouvoir analyser les retombées des démarches innovantes, les chercheurs se sont questionnés en profondeur sur leurs méthodes de collecte d'informations qui se devaient être elles aussi innovantes. Dans ce contexte, ma méthode sera empirique, essentiellement basée sur mes lectures et les données issues des recherches recueillies et analysées par différents spécialistes. Mon but sera de croiser leurs choix d'approches pour en définir une nouvelle grille d'analyse propre à l'utilisation qui en sera faite ultérieurement.

Ce travail a pour objectif d'étudier les processus permettant d'identifier les initiatives citoyennes et de les valoriser dans le cadre d'approches de l'aménagement et d'une planification territoriale mieux adaptée aux défis d'un développement local plus équilibré et durable.

A travers un état de l'art, mon objectif sera de définir la notion d'innovation sociale et d'en comprendre le processus pour élaborer à travers les travaux recensés, une grille d'analyse permettant de saisir les caractéristiques de l'innovation sociale. Nous nous questionnerons également sur la capacité des initiatives citoyennes à changer la manière de penser la planification du territoire.

L'hypothèse principale est la suivante : l'innovation sociale peut jouer un rôle dans la planification créative du territoire comme lien entre les ressources, les actions et surtout les acteurs locaux.

I. L'innovation sociale, un processus particulier

Dans cette partie, nous allons nous intéresser aux caractéristiques fondamentales de l'innovation sociale. Julie Cloutier, propose une définition de l'innovation sociale selon différents critères ; son travail constituera notre point de départ dans la démarche d'appropriation du concept (Cloutier, 2003).

i. De la contestation à la participation

Alors qu'au moment de la révolution française, le monde syndical et associatif n'avait pas encore sa place, il s'est ensuite progressivement structuré, aujourd'hui une personne sur 4 est engagée dans une association ce qui est une des spécificités de la culture politique française. Des débats de l'époque émergeaient deux enjeux ; le premier consistait à faire de la participation un outil politique, à lui attribuer la capacité de remédier aux biais et aux limites de la démocratie représentative. Le deuxième enjeu faisait de la participation un outil de contestation du système politique et social, un mouvement de lutte devant remplacer la démocratie représentative. Seul le premier enjeu s'est pérennisé dans les formes actuelles de la participation (Bherer et al., 2011).

La participation citoyenne n'est pas le simple fait d'une gouvernance plus démocratique mais a plus fait l'objet d'une longue transition de la contestation à la concertation¹ (Renaud, 2001). La volonté des citoyens à s'impliquer remonte aux mouvements sociaux urbains des années 1970 fortement contestataires où l'Etat était encore en charge des politiques d'aménagement. Nombreux sont les exemples d'engagement d'une partie de la population contre un projet d'aménagement ; on peut notamment citer ceux de Plogoff et de notre Dame des Landes. Peu à peu l'objectif change ; il ne s'agit plus de faire pression sur un adversaire politique (l'Etat) mais plutôt de travailler avec les élus locaux. Dès lors, la concertation s'est institutionnalisée. Cependant, celle-ci se heurte aux limites des procédures légales ainsi ; l'innovation sociale, apparue dans ce contexte de revendication du « droit au territoire » sort des sentiers battus et fait entendre les préoccupations de certains. D'après Renaud, la ville est l'œuvre de ses acteurs ; elle se construit à travers des

¹ La concertation est le cadre formel mis en place par les pouvoirs publics afin de mener un travail incluant la participation des associations et des habitants. La concertation est similaire à la participation, la différence réside dans le point de vue dans lequel se positionne l'acteur.

procédures, des projets aux nombreux intervenants. Les associations, regroupements de citoyens en comité etc ont alors joués un grand rôle dans la contestation et la revendication de la légitimité d'action des individus. En effet les associations peuvent se placer en position de veille de sorte à rester à la fois un interlocuteur des pouvoirs publics et un partenaire de la planification et un médiateur permettant l'interaction entre les élus et les habitants. Leur rôle peut aussi être engagé et défendre des revendications toujours à l'intérieur du cadre législatif (recours juridiques, élaboration de contre-expertises et de contre-projets).

ii. Innover ce n'est pas faire mieux mais faire autrement

Est innovant, une pratique en rupture avec celles habituelles dans un contexte donné. Cette nuance participe à la confusion de la notion d'innovation. L'innovation renvoi à une nouvelle manière de faire les choses mais cette notion est subjective ; en effet ces pratiques « nouvelles » peuvent ne pas l'être pour d'autres car elles ont déjà été intégrées. (De Muro, Hamdouch, Cameron, & Moulaert, 2007) vont plus loin en écrivant qu'un retour à des organisations institutionnelles tirées du passé peut être innovateur. Ainsi pour eux, l'innovation sociale peut signifier un retour vers « d'anciennes » formes institutionnelles et peut être issue de la remobilisation d'instruments d'inclusion sociale.

Contrairement à l'innovation technologique, « *l'innovation sociale ne fait pas nouveau mais fait autrement* » (Chambon, David, & Devevey, 1982) dans (Cloutier, 2003). Gasse et Bussièrès voient la nouveauté dans la création des réseaux d'acteurs et caractérisent « *d'alliance insolite* » l'aspect novateur de l'association des acteurs prenant part à l'innovation sociale ainsi que le mode d'organisation qui en résulte (Gasse & Bussièrès, 1991) dans (Cloutier, 2003). Pour être partagée, la nouveauté doit faire sens à autrui, elle doit trouver un public pour s'encadrer socialement étant donné qu'elle est façonnée par son environnement culturel et est constamment soumise aux jugements sociaux. Un réel travail est nécessaire pour légitimer l'usage social de la nouveauté. Les jugements sont sélectifs en fonction des avantages que les usagers attendent (Bellemare & Klein, 2011). L'innovation sociale est alors un changement adapté et adaptatif.

A la nouveauté s'associe la question de la créativité ; Hamdouch et al (2017) distinguent trois notions différentes de la créativité. La première renvoi à la création de nouvelles manières de faire, de produire, d'agir ou participer. Cette créativité marque la rupture avec l'existant et met en avant le besoin d'expérimenter. Le deuxième sens est associé à l'individu et se rapproche du domaine économique car elle fait référence à de nouvelles manières d'être (notamment au sein de l'entreprise). La troisième signification fait référence au processus de création de quelque chose de nouveau. Le chemin de la création

est tout aussi important à saisir que la production finale elle-même. Ainsi l'innovation est la « matérialisation » de la créativité issue de plusieurs acteurs.

iii. De la prise de conscience à la prise de pouvoir

L'émergence du processus d'innovation sociale se fait dans un contexte particulier. Ce processus semble se déclencher en situation de crise c'est-à-dire une situation jugée insatisfaisante par un individu ou groupe d'individus. L'innovation sociale est un processus long qui passe par des étapes clés. Pour atteindre son objectif de départ et obtenir le statut d'innovation, la démarche doit obligatoirement franchir des paliers définis. Le Centre International d'Etudes pour le Développement Local choisit de définir le processus d'innovation selon cinq paliers (Figure 1) (CIEDEL, n.d.).

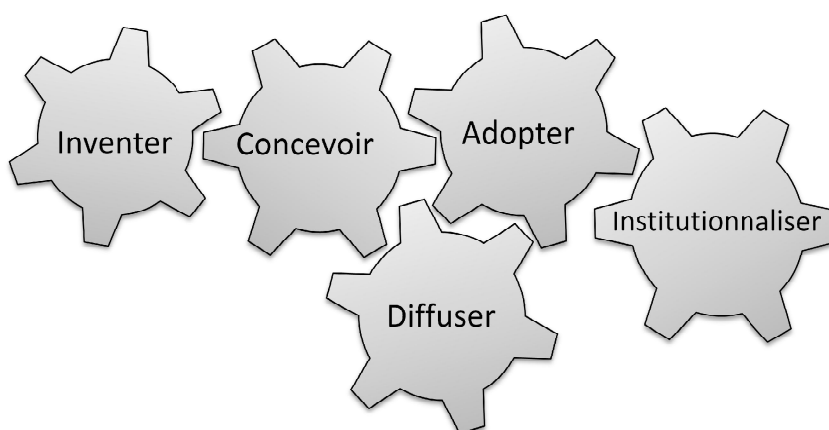


Figure 1: Etapes clés du processus d'innovation sociale Source : Cap Rural/Ciedel, Réalisation Durif, 2017.

La première étape est « Inventer » ; une idée va naître dans l'esprit d'une ou plusieurs personnes. Cette prise de conscience suscite la cohésion d'individus partageant la même pensée qui vont mobiliser un certain nombre d'acteurs dans le but de concevoir l'idée qu'ils se font du projet ; ce qui représente la deuxième étape du processus « Concevoir ». Suivent « Adopter » et « Diffuser » qui vont de paire puisqu'ils évoquent la diffusion du projet innovant et son appropriation. Enfin, le dernier engrenage est « Institutionnaliser » c'est-à-dire ancrer dans les normes citoyennes (sociales) l'usage de l'innovation. Ce premier phasage, bien qu'il puisse paraître clair ne nous permet pas de saisir la complexité du processus ainsi que les réseaux d'acteurs mobilisés lors de chacune de ces phases (Figure 5).

L'innovation sociale peut aussi se manifester uniquement par le désir d'action ; la notion anglo-saxonne d'« *empowerment* » définit justement cette volonté d'agir de la part des citoyens. Le processus d'innovation sociale émerge de la société qui va se rassembler pour

formuler l'envie de répondre à un besoin insatisfait. Va suivre un long processus marqué par des étapes clés pour atteindre un objectif et monter en puissance, cette stratégie ascendante est aussi qualifiée de *bottom-up*. La stratégie *bottom-up* s'oppose à celle descendante, *top-down* sur laquelle est principalement fondée la société : un pouvoir fort et global qui induit des répercussions pour les strates moins importantes et locales (Figure 2).

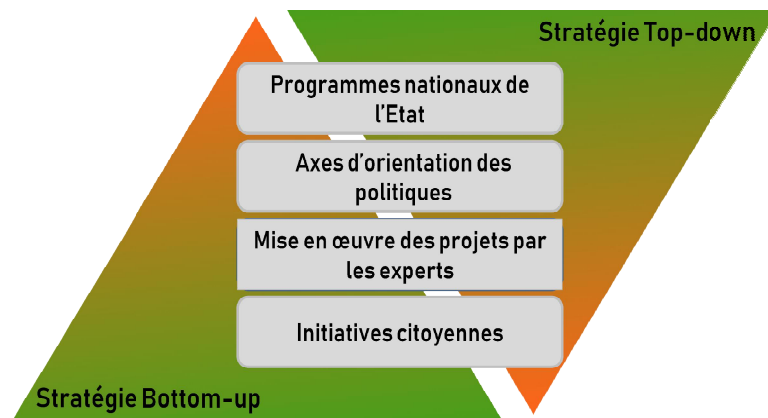


Figure 2 Schéma décisionnel selon les stratégies bottom-up et top-down Source : C.Durif 2017

Le processus d'innovation sociale est aussi un processus de double apprentissage. En effet, l'apprentissage se fait par les individus mais également par les organisations. Pour les individus, la démarche suscite l'acquisition de connaissances et de compétences ; qualités essentielles pour mener les individus à résoudre leurs problèmes par eux-mêmes. Ainsi, le processus de l'innovation sociale va « *de la prise de conscience à la prise de pouvoir* » (Chambon et al., 1982) dans (Cloutier, 2003). Du côté des organisations, les partenariats qu'elles vont tisser avec les porteurs du projet vont les amener à travailler autrement, de manière plus qualitative et personnalisée.

Le projet va susciter la cohésion d'individus tous animés par l'envie de répondre à la situation problématique de façon innovante. Les chercheurs partagent l'idée que l'innovation sociale vise à améliorer la qualité de vie des individus et des collectivités. Pour que ce processus prenne de l'ampleur et change les choses, il est nécessaire de mobiliser un nombre d'acteurs significatifs. Pour développer le réseau, ces acteurs vont interagir ce qui implique là aussi l'acquisition de compétences et de connaissances. D'après Duarte l'argumentation est une compétence nécessaire pour acquérir de la légitimité ; « *chaque acteur du projet urbain doit développer des compétences pour acquérir la légitimité d'être partie prenante de cette action collective* » (Martouzet, 2017). Les habitants sont souvent considérés comme n'ayant aucune compétence (ni techniques, ni politiques, ni économiques) ; cependant ils ont une représentation propre du territoire. Cela rejoint la vision de Lallemand pour qui la participation de la population exclue est déjà considérée

comme une innovation sociale (Lallemand, 2001) dans (Cloutier, 2003). Néanmoins, sans l'accord des institutions, aucun projet ne peut s'initier.

iv. Un processus mis en œuvre par soi et pour soi

Une innovation est sociale car elle vient d'un individu culturellement encastré dans son environnement. De plus, cet individu a réagit à une 'impulsion' que d'autres individus ont ressenti, cette impulsion est l'acte de création vers autrui (Bellemare & Klein, 2011). La spécificité sociale de l'innovation est dans la mobilisation déployée par les innovateurs pour rallier les individus, les organisations et les institutions à leur cause. Une initiative citoyenne devient innovation sociale que si l'objectif initial est atteint.

Au-delà de son objectif initial clairement formulé, l'innovation sociale offre d'autres retombées positives comme l'autonomisation des personnes, le développement de compétences, la création d'une structure motivante... Pour déterminer s'il y a eu une innovation sociale, il faut attendre la fin du processus. Il n'y a pas d'innovation sociale si la situation « de crise » n'a pas évolué en une situation souhaitée. Le résultat d'une innovation sociale est toujours positif car il a pour caractéristique d'être aussi « personnalisé » que l'était le problème initial dans son contexte et répond de ce fait le mieux aux besoins des individus. Fontan n'est pas en accord avec ce point de vue ; pour lui, l'innovation ne se traduit pas forcément par un succès (J-M Fontan & Klein, 2005) dans (Bellemare & Klein, 2011). En effet, si le processus n'a pas abouti et est abandonné, il peut réapparaître à un autre moment. Pour éviter un tel cas de figure, la diffusion est un élément primordial dans le processus d'innovation sociale car il permet de remplacer d'anciennes pratiques. C'est par sa diffusion que la nouvelle pratique prend la caractéristique d'innovation et modifie les manières de faire individuelles et collectives jusqu'aux manières de voir et de penser. Multiplier les innovations sociales ne suffit pas à créer un nouveau modèle de développement ; il faut qu'elles soient mises en relation et qu'elles visent à l'émancipation et à l'appropriation. Plus le processus compte un réseau dense et mobilise des moyens sociotechniques, plus l'innovation sociale se diffuse et prend de l'ampleur. La transition entre innovation et transformation réside alors dans la capacité d'adoption et d'adaptation des usagers.

Pour aboutir, le processus d'innovation va puiser dans des ressources humaines locales mais va également devoir être soutenu par des ressources financières (Figure 3). Cette modalité de financement joue un rôle important dans la réussite de l'innovation car l'intervention des acteurs financiers (politiques publiques, privés, associations, syndicats, fondations...) doit se faire au bon moment. L'apport financier dépend de la caractéristique du projet ; au-delà de l'objectif purement social il doit tout de même se montrer attractif et

crédible (techniquement, financièrement, économiquement et politiquement) (Depret, Hamdouch, Monino, & Poncet, 2010). Ainsi la mobilisation d'acteurs financiers n'est pas à négliger.

Figure 3 – Profil de financement d'un projet innovant en fonction de ses besoins à différents stades d'évolution

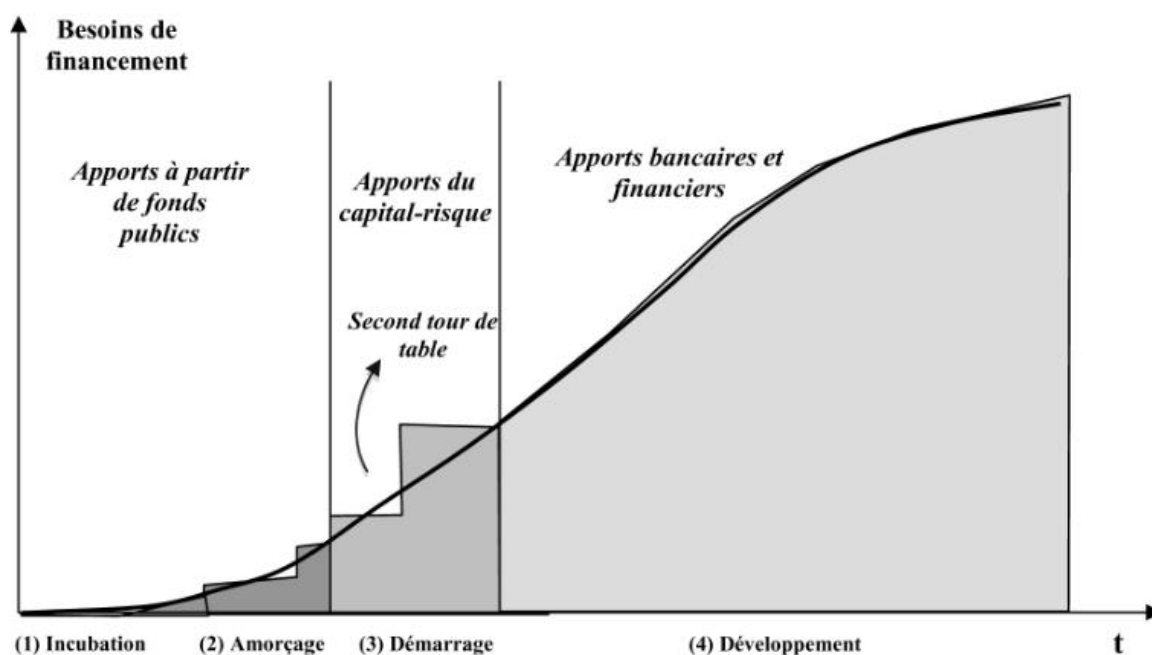


Figure 3 Profil de financement d'un projet innovant selon son évolution Source : (Depret, Hamdouch, 2010).

Conclusion de la première partie

Malgré la complexité à définir la notion d'innovation sociale, nous semblons trouver dans la littérature un consensus généralisé. Pour l'ensemble des chercheurs, le processus de mise en œuvre de l'innovation sociale est plus important que l'objet qu'elle vise. Ce processus doit faire appel à une diversité d'acteurs (bénéficiaires et acteurs du milieu) ainsi qu'à une collaboration à travers une mise en réseaux. Pour résumer, l'innovation sociale se définit par son caractère novateur dont résulte un processus qui mobilise une diversité d'acteurs ayant pour but d'améliorer le mieux-être des individus ou des collectivités. Cependant, l'innovation sociale reste une notion polysémique qui rend difficile son intégration à des projets.

D'après (Besancon, Chochoy, & Guyon, 2013), toutes les formes d'innovations doivent être soutenues par les politiques publiques c'est ainsi que l'innovation sociale a été mise en avant en temps de crise. Cet outil de transformation des politiques publiques et sociales permettrait la compétitivité des territoires. En définitive, l'objectif serait que l'Etat soit de moins en moins producteur de services. En effet, l'innovation sociale fait face aux problèmes qu'il a délaissés. Le rôle de la puissance publique pourra consister à mettre en

réseau et faire coopérer les acteurs. Moulaert expose que la nature de l'innovation sociale est tout d'abord caractérisée par les rapports sociaux entre acteurs appartenant à différentes sphères de la société. Il s'agit donc de l'invention ou de la « réinvention » des modes d'interaction humaine (Besancon et al., 2013). Cependant, L'implication des acteurs est loin d'être aisée ; en effet, le processus d'innovation sociale comporte des risques qui peuvent freiner l'engagement de certains. Les parties prenantes doivent faire preuve d'audace tout au long du processus pour ne pas risquer l'avortement du processus. Bien que séduisant d'un premier abord, le caractère novateur de la démarche peut effrayer de par son degré d'incertitude ; tout est à créer collectivement.

II. De l'innovation à l'innovation de territoire

Depuis quelques années, nous découvrons le territoire non plus dans les domaines où il est l'objet principal comme la géographie ou l'urbanisme mais à travers des domaines élargis comme la sociologie et l'économie. Les chercheurs s'intéressent alors à qualifier l'innovation sociale au sein du territoire tout en questionnant ses effets sur le processus.

i. L'origine du mal-être

En France, le système urbain est très hiérarchisé (communes, villes petites et moyennes, métropoles, départements, régions, Etat) (Hamdouch et al., 2017). Nous avons vu dans la première partie la notion de stratégie descendante (*top-down*) et ascendante (*bottom-up*). Avant les années 70, la première organisation était clairement affirmée ; en effet, l'Etat absorbait toutes les fonctions sociales, cette tendance affectait le rôle du territoire dans le développement de la collectivité, il en résultait une planification régionale qui vise à l'uniformisation sociale, politique et économique en gardant toujours l'Etat comme référent. Ainsi domine l'échelle nationale sur l'échelle locale. Cette organisation est dès lors remise en cause, les effets négatifs de la centralisation sont dénoncés et la capacité d'action des acteurs locaux est mise en avant. Les décisions politiques ne sont plus en accord avec les besoins spécifiques des collectivités territoriales. L'Etat n'est plus perçu comme le seul acteur du développement mais comme un partenaire. Un tournant se fait, la vision de l'intérêt général évolue et une nouvelle alternative est créée : l'organisation *bottom-up*. Ainsi, le territoire local : région, agglomération, quartier revendique son intégration et devient un lieu qui peut développer des initiatives et des projets co-construits. Cependant, l'intérêt général est dur à définir. En effet, l'intérêt collectif et de l'Etat ne sont pas synonymes, on les définit alors par leurs contraires : l'intérêt individuel, privé. L'intérêt général transcende la somme des intérêts particuliers (Patsias, 2010) dans (Bellemare & Klein, 2011). Ainsi, les comités de citoyens se basent sur deux principes : le

premier est que les gouvernements peuvent se tromper sur l'intérêt des citoyens ou ne prendre en compte qu'une partie d'entre eux. De ce premier postulat en découle le second : c'est aux citoyens eux-mêmes de s'impliquer publiquement pour se faire entendre (Figure 4).

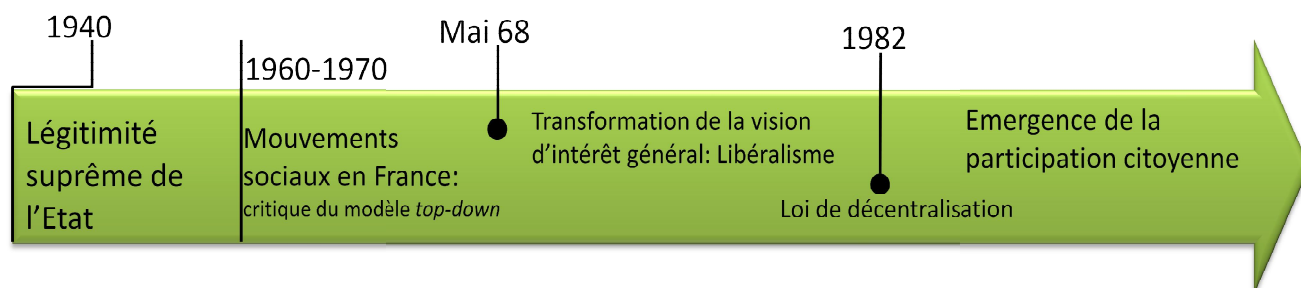


Figure 4 Chronologie des transformations socio territoriales

L'organisation *top-down* de la société se retrouve dans la planification territoriale où l'Etat définit les buts à atteindre et les moyens pour y parvenir ; les politiques élaborent les grands axes d'orientation ; les fonctionnaires et les experts pilotent la mise en œuvre de projets et les habitants n'ont d'autre choix que d'adhérer aux décisions puisqu'elles découlent de l'intérêt public. La persistance de ce modèle hiérarchique *top-down* est due au fait que cette méthode de planification rencontre quelques actions positives qui ne remettent alors pas en cause la légitimité de l'Etat dans les services publics. Ce modèle *top-down* ne signifie pas non plus l'absence de consultation des citoyens. Néanmoins, ces négociations ne remettent pas en cause la suprématie de l'Etat pour l'action de l'intérêt général.

La question de l'intérêt général, revient sur la table de discussion des acteurs politiques qui tentent d'identifier des stratégies pour faire valoir le bien commun ; cette réflexion a notamment fait l'objet d'un colloque organisé par Le Rameau au Conseil économique social et environnemental (CESE) à Paris en Janvier 2018. Le Rameau est une association d'intérêt général, un laboratoire de recherche innovant qui a pour but d'éclairer les décideurs sur la dynamique de co-construction. En Janvier dernier la réflexion s'est portée autour de « L'intérêt général : dès aujourd'hui, l'affaire de tous ? ». Durant ce colloque, trois leviers ont été identifiés pour répondre à la problématique ; le pouvoir d'engagement des personnes, la capacité d'action des organisations et la légitimité du système politique. Suite aux échanges il a été mis en avant le fait que la majorité des acteurs pensent que les alliances sont sources d'innovation pour réduire les fragilités et faire émerger de nouveaux moteurs de croissance et d'emplois.

ii. Innovation sociale et territoire dans la littérature

L'innovation sociale devient une innovation territoriale lorsqu'elle entraîne une transformation positive des pratiques sur un territoire y compris dans son organisation sociale et politique. En France, l'innovation sociale a du mal à se faire une place dans le domaine de l'aménagement car les usagers peinent à devenir des acteurs légitimes ; les problèmes sociaux se multiplient et sont de plus en plus spatialisés. En parallèle, la montée de l'individualisme suscite une réelle volonté de changement qui vise à redéfinir la société sur des bases plus solidaires, équitables et citoyenne. Bien qu'il nécessite de l'appropriation, le processus d'innovation sociale reste le même (et est complexe comme l'illustre l'interrelation entre les flèches) (Figure 5).

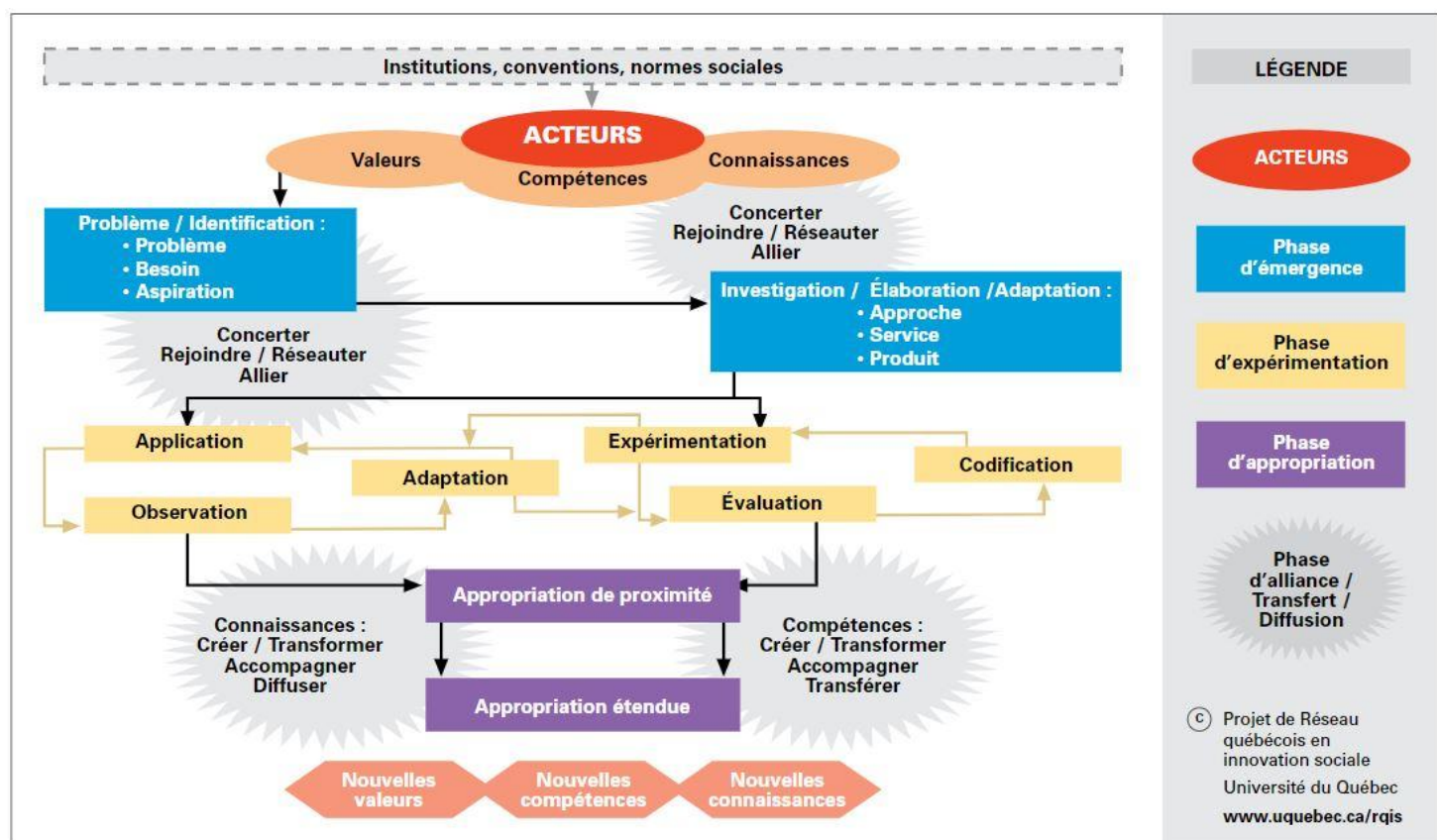


Figure 5 Schéma global d'un processus d'innovation sociale. Source: Réseau Québécois en Innovation Sociale rqis.org

L'innovation sociale est territorialisée au sens où elle renvoie à la constitution d'un espace de coopération entre les acteurs localisés dans une logique de proximité (géographique, organisationnelle et institutionnelle) (Besancon et al., 2013) ce à quoi s'oppose (Potters, 1998) in (Cloutier, 2003) qui prédit l'échec de projets innovants de part leur échelle réductrice. En effet, selon lui l'échelle locale ne permet pas de saisir l'ensemble du problème qui est multidimensionnel. (Di Méo, 2006) in (Besancon et al., 2013) est plus modéré et aborde la complexité du territoire en le décrivant comme un objet politique, un processus dynamique animé par des groupes sociaux hétérogènes en interactions qui

partagent une identité commune. Cependant il ne faut pas perdre de vue qu'avant d'être politique, le territoire est social et culturel. Il est plus probable que les innovations sociales soient expérimentées par des organismes locaux mais leur potentiel peut aller au-delà. Actuellement, il semble que la majorité des études qui abordent l'IS de manière territorialisée considèrent le territoire uniquement comme le cadre accueillant le processus et permettant le rapprochement (physique) sans en être un facteur influent. Bellemare et Klein se démarquent dans leur ouvrage en étudiant le territoire comme un facteur clé de l'émergence d'une innovation sociale (Bellemare & Klein, 2011). C'est d'après cet ouvrage que se basera la suite de la réflexion.

La difficulté du choix de l'échelle

L'innovation sociale vise à améliorer la qualité de vie et les besoins humains à différents niveaux de la société : familles, communautés territoriales, sociales, culturelles... Ainsi elle est susceptible d'émerger dans chacune de ces branches en influant sur les dimensions structurelles ou humaines. Nous pouvons alors nous interroger sur l'échelle la plus à même d'accueillir ce processus de nouveauté. Nous avons vu que pour certains auteurs, l'échelle locale était la plus favorable pour expérimenter les initiatives citoyennes. Mais malgré le consensus généralisé, on peut se demander qu'est ce que « l'échelle locale » représente pour eux.

Les régions

Pour Depret, Hamdouch Monino et Poncet, l'espace régional est le plus judicieux pour mettre en place les politiques d'innovation (Depret et al., 2010). Actuellement en France, les politiques de décentralisation se font au profit des régions qui prennent de plus en plus de poids et d'espace depuis la réforme territoriale promulguée le 7 août 2015 portant sur la loi NOTRe (Nouvelle organisation Territoriale de la République). Cette loi confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit de manière générale les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. En Janvier 2016 nous sommes passés de 22 à 13 régions plus grandes et plus fortes. L'Etat s'est engagé dans un mouvement de décentralisation de sa structure politique, administrative mais également économique et sociale ; il délègue également aux régions et aux collectivités territoriales de nouveaux champs de compétences en matière d'emploi, de développement industriel d'enseignement ou de recherche (Hamdouch 2006). Cette tendance redéfinit l'espace et les modes d'interaction des institutions en charge de l'innovation (collectivités locales, pouvoirs publics régionaux, administration nationale).

Dans ce contexte, le territoire régional devient un espace privilégié pour les politiques régionales d'innovation (PRI). Les auteurs déclarent que « *le niveau régional tend à*

devenir le lieu où le processus d'innovation et les politiques qui le soutiennent naissent » (Depret et al., 2010). Ils se questionnent alors sur la pertinence de cette échelle à travers l'idée d'un système régional d'innovation (SRI). Ils défendent la capacité de cette entité territoriale à mobiliser et mettre en réseau une grande diversité d'acteurs de sorte à trouver un équilibre entre acteurs publics et privés. S'ajoute également le fait que la région peut mobiliser des fonds conséquents (régionaux et européens) pour soutenir en amont les projets innovants et leur permettre de se développer. Cette échelle locale mais vaste permet alors d'avoir une vision d'ensemble des leviers et ressources (et compétences) actionnables pour les acteurs qui vont en bénéficier. La reconfiguration du système territorial d'innovation (STI) laisse la place à un système d'innovation moins centralisé. Ainsi les régions françaises s'affirment de plus en plus comme des espaces d'action pertinents pour les politiques territoriales d'innovation. Cependant, la configuration *top-down* de la société freine l'engagement de capitaux et limite les investisseurs dans la prise de risque que demande l'innovation. Bien que le financement de l'innovation est crucial, il n'est pas suffisant pour pérenniser le projet ; d'autres outils spatio-temporels (mise en réseau, accompagnement) peuvent être mis en œuvre (Depret et al., 2010). Cependant, cet article parle « d'innovation » sans apporter plus de précision, on peut se demander alors si l'échelle régionale est réellement la plus pertinente pour l'innovation sociale précisément.

Les villes petites et moyennes

Les villes petites et moyennes² « dépérissent » au profit des métropoles qui deviennent de plus en plus attractives pour les jeunes travailleurs (mais pas que) cherchant éducation, emplois, culture et services. Elles entrent alors en concurrence avec celles à proximité pour essayer d'attirer de la population, des entreprises ou des touristes. Le rôle des planificateurs est alors de penser à des stratégies de coopérations plutôt que de concurrence en misant sur la différenciation et l'innovation.

Dans l'ouvrage « *Creative approaches to planning and local development* » les auteurs portent leurs regards sur le développement local à l'échelle des villes petites et moyennes (VPM) (Hamdouch et al., 2017). De part le contexte actuel de l'économie mondiale croissante, les VPM sont sous une pression constante pour être compétitives. Leur capacité à devenir résilientes et à s'adapter (en redéfinissant la base de leur développement socio-économique) joue un rôle crucial (d'autant plus que nombreuses d'entre elles sont inscrites dans un contexte historique fortement lié au secteur industriel désormais en déclin). Ainsi réside un enjeu de nouveauté. Ces villes doivent faire face à de nombreux enjeux sociaux et

² Les villes petites et moyennes sont celles qui ont une population comprise respectivement entre 5000 et 20 000 et 20 000 et 100 000 habitants.

économiques (dévitalisation, vieillissement de la population, désindustrialisation, offre de services attractive...). Ainsi, elles doivent relever le challenge de trouver de nouvelles manières (innovantes) d'élaborer leurs stratégies de développement local. La planification territoriale semble être un nouveau laboratoire d'expérimentation où de nouveaux outils (communication, engagement, mise en réseau) sont déployés pour renverser l'organisation *top-down*.

Etant donné que le profil des VPM est hétérogène de part leur implantation territoriale (à proximité d'une grande ville ou non) et leur spécialisation, seul une étude de cas peut déterminer la réussite d'une planification créative. Dans leur étude de cas, Hamdouch et Banovac identifient quatre types de VPM ; celles dont le profil est à dominance productive ; à dominance résidentielle ; mixité entre productive et créative et mixité entre résidentielle et créative (Hamdouch et al., 2017). Le résultat est que les villes qui ont su intégrer la créativité, l'innovation à leur dominante initiale gagnent en population et en emploi. Dans le premier cas, ils citent la réussite des villes de Alba (Italie) et Athiénou (Chypre) qui se sont démarquées par une dynamique locale intégrée et entrepreneuriale où les acteurs privés et civils ont construit conjointement leur vision du développement de la ville. Ces deux villes à l'encrage fort dans l'agriculture ont su tirer parti de leur ressource locale (productive) pour contribuer à la planification locale (coopérative, investissement internes, commerce équitable, entreprises locales). Dans le deuxième cas, les villes de Dendermonde et Aarchot (Belgique) doivent leur réussite à une coopération régionale et inter-municipale qui bénéficie d'une représentation d'avenir collective par le partage leur objectif : attirer une population jeune et qualifiée. Alors que l'une a décidé au sein d'un comité local de développer ses services et de miser sur le renouvellement urbain. L'autre a fait appel à un partenariat entre les autorités locales (soutien financier, compétences techniques) et les municipalités.

La conclusion de cette étude de cas est que le contexte régional impacte significativement le développement des villes petites et moyennes. Celles proches des métropoles bénéficient du rayonnement des approches planificatrices des pôles métropolitains dont les flux de population et de capitaux se font plus aisément. Pour les VPM rurales, leur développement repose sur leurs capacités à mettre à profits leurs ressources endogènes en favorisant par exemple la coopération intercommunale. Les auteurs mettent aussi en avant le fait que les collectivités locales doivent prendre le leadership et initier le développement de partenariats pour construire leur stratégie territoriale ; partager les compétences locales et une même vision d'avenir est un facteur clé de réussite.

Entre les deux échelles vues précédemment se positionnent les métropoles. On peut se demander si elles ne sont alors pas l'échelle « idéale » pour incuber de l'innovation sociale.

En effet, elles détiennent depuis la loi sur la nouvelle organisation territoriale (loi NOTRe en 2015) davantage de compétences en matière de développement économique, d'innovation, de transition énergétique et de politique de la ville. Nous allons voir dans la dernière partie deux exemples plus approfondis de projets socialement innovants ; l'un à l'échelle de la métropole de Lyon, l'autre à celle de Montréal.

Bien que les dynamiques diffèrent à la fois à l'échelle territoriale (« verticale », strate) à laquelle on s'intéresse, et également au sein d'une même « couche horizontale » ; le processus d'innovation sociale peut se manifester dès lors que le contexte y est favorable. Certes certaines échelles peuvent être favorisées (métropoles, VPM périurbaines) de part des ressources financières ou économiques plus importantes cependant, les autres territoires ne doivent pas être marginalisés puisqu'ils possèdent eux aussi des ressources endogènes.

iii. Le territoire : un objet politique ? Social ?

Pour Bellemare et Klein, si l'innovation a un effet sur le territoire, le territoire a aussi une incidence sur la capacité à mener ou non à terme des démarches innovantes (Bellemare & Klein, 2011). Cette pensée est en accord avec celle de Fontan pour qui le processus d'innovation a une incidence forte sur la redéfinition de la territorialité. Incubateur de la nouveauté, le territoire voit se construire la coopération et le conflit qui peuvent mener à de nouveaux comportements sociétaux (J-M Fontan & Klein, 2005).

De manière générale, les citoyens se mobilisent pour protester contre des projets d'aménagement. (Patsias, 2010) dans (Bellemare & Klein, 2011). D'un point de vue optimiste, ces mobilisations manifestent l'élargissement de la démocratie représentative ou un réveil de mouvements sociaux. Une autre interprétation possible est que ces mobilisations dénoncent des enjeux qui vont au-delà du projet et questionnent la gouvernance. Si les citoyens sont capables de s'unir pour s'opposer à un projet qui ne leur correspond pas alors, peut-on supposer que leur alliance sera d'autant plus forte s'ils se regroupent autour d'un objectif qu'ils désirent ?

Le rapport social au sein d'un territoire va déterminer les conditions dans lesquelles va se faire l'échange. Ces échanges se feront plus facilement si la communauté n'est pas stratifiée ou marquée par des rapports sociaux hiérarchisés. Le territoire est l'appropriation de ressources naturelles puis culturelles ; c'est un processus de marquage identitaire. Territoire public, marché économique et société civile sont les cadres institutionnels qui vont contenir la créativité. Il est alors nécessaire que ceux-ci soient perméables à la nouveauté et qu'ils osent prendre le risque de l'expérimentation.

L'innovation sociale dépend du cadre institutionnel et de sa capacité à adopter une nouvelle direction. Le domaine de la planification des territoires semble relativement perméable puisqu'il a connu de nombreuses réformes juridiques depuis la loi de décentralisation de 1982 et plus récemment celle de la refonte des régions en 2015 ou encore le phénomène de métropolisation. Ainsi, on peut supposer que l'innovation sociale a un rôle à jouer dans le développement local des territoires. Le territoire est une institution sociale. Tout comme l'Etat, le marché et la société civile, ils représentent des cadres au sein desquels le social, le politique et l'éthique se développent pour actualiser le vire-ensemble. Le territoire est le lieu de prise de décisions et d'identité politique ; cette politique tente d'imposer un ordre social entre les individus.

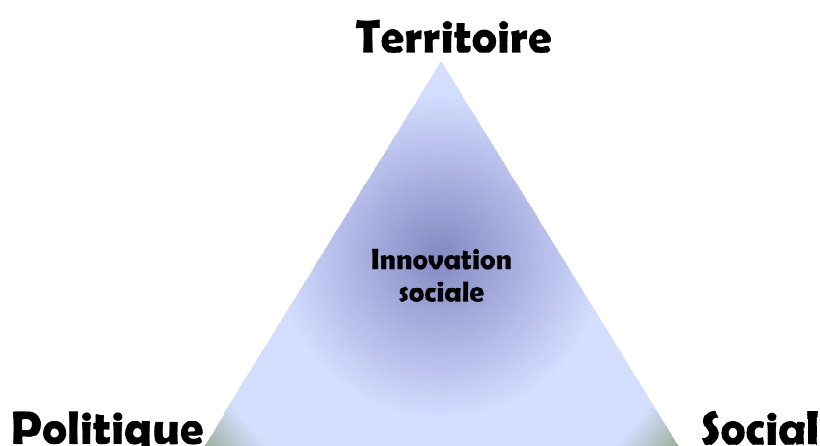


Figure 6 Equilibre de l'innovation sociale entre Territoire, Social et Politique Source: Durif 2017

(Figure 6) Politique : Petit à petit, la légitimité des citoyens dans le débat public s'institutionnalise, le rapport au politique se transforme. Par exemple, les comités de quartier sont reconnus par la loi ; intégrer les citoyens permet une meilleure acceptabilité des projets par l'opinion publique locale. Cependant, dans ce cas, la portée de la participation est uniquement consultative. L'innovation sociale va au-delà et sort des cadres institutionnels. Pour permettre la transformation d'une initiative locale en une innovation sociale, il faut que les institutions s'ouvrent à l'expérimentation et fasse preuve de soutien au cours du processus.

Social : Patsias partage l'avis de Duarte pour qui les participants à une initiative citoyenne doivent nécessairement acquérir des compétences (communication, argumentation) (Duarte, 2017; Martouzet, 2017). Cette éducation populaire facilite l'*empowerment* des groupes sociaux les plus démunis dont la participation reste un défi même dans une telle démarche. En effet, il faut trouver l'équilibre entre « minorité bruyante et majorité silencieuse » (Patsias, 2010) dans (Bellemare & Klein, 2011).

Territoire : Toujours selon Patsias, la sphère municipale, locale est la plus propice à la démocratie participative car elle est plus favorable à la proximité des citoyens (Patsias, 2010). Cet avis semble être partagé par la majorité des auteurs. Cependant, la notion de proximité est subjective, individuelle et collective. Nous nous sentons ‘proche’ d’un problème quand il nous préoccupe ce qui peut susciter notre engagement. Malgré tout, partager une même culture au sein d’une communauté (territoriale) n’est pas toujours suffisant pour créer de la cohésion. (Matteaccioli, (Drewe, Klein, & Hulsbergen, 2008).

L’équilibre entre territoire, politique et social est dur à trouver. En effet, si certains voient à travers les démarches citoyennes innovantes une réelle appropriation et transformation du territoire, pour d’autres, elles peuvent être vues comme un manque de gouvernance, un « laisser faire » de la part de l’Etat. Cela questionne la distance qui existe entre l’autorité politique et la représentation que les citoyens en ont. Si les citoyens persévèrent pour se rapprocher du politique alors, le politique lui aussi doit se rapprocher des citoyens. Patsias conclut en déclarant qu’en se cantonnant au local, les instances de la démocratie participative échouent souvent à lier le territoire de la décision au territoire de l’action. L’ouverture à la démocratie participative ne peut se faire uniquement à l’échelle locale bien qu’elle représente un premier jalon d’innovation (Patsias, 2010). Il faut trouver l’équilibre entre la capacité des citoyens à exercer un contrôle démocratique sur les décisions et la capacité du système à répondre de façon satisfaisante aux demandes des citoyens (Dahl, 1989) dans (Bellemare & Klein, 2011; Patsias, 2010). Pour l’ensemble des acteurs, la difficulté réside dans leur capacité à trouver l’équilibre entre d’une part l’institutionnalisation des innovations sociales, qui permet leur visibilité, essaimage et intégration dans la société et d’autre part éviter de refouler la créativité d’acteurs sur leur territoire en les enfermant dans une catégorie d’approche.

Conclusion de la deuxième partie

Face à l’ampleur des mutations de notre société, tous nos modèles collectifs sont à réinventer. D’après Le Rameau³, le seul moyen d’y parvenir est de réussir une triple articulation : inventer des solutions qui conjuguent les dimensions économiques, sociales, environnementales et sociétales ; assurer une cohérence entre les territoires, du local à l’international et enfin de co-construire entre acteurs différents pour faire émerger les réponses adaptées aux nouveaux besoins (Figure 7).

³ Le Rameau est une association d’intérêt général, laboratoire de recherche à vocation d’éclairer les décideurs sur la dynamique de co-construction, et d’aider les organisations à se saisir de l’opportunité de ces nouvelles alliances.
www.lerameau.fr

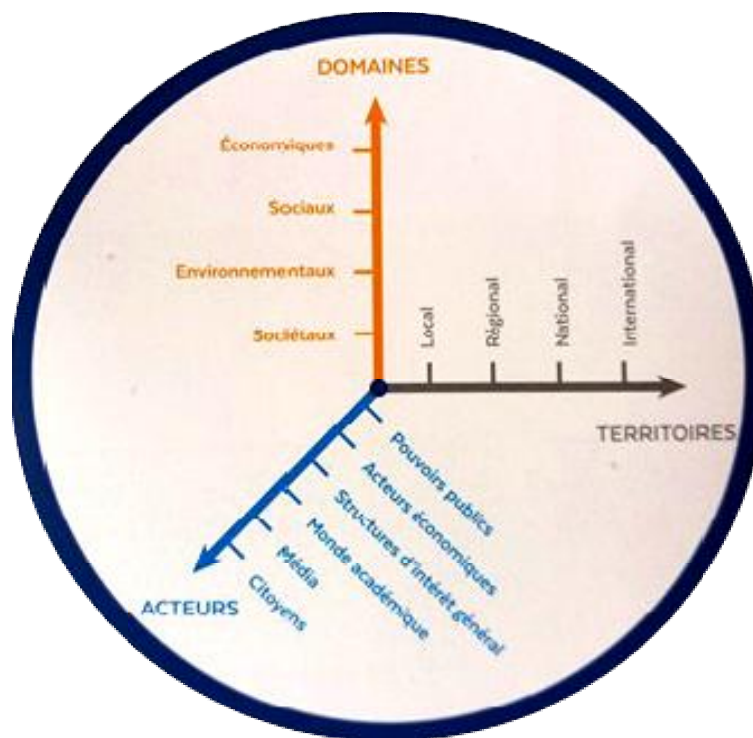


Figure 7 Dimensions de la triple articulation. Source: Le Rameau, 2018

L'innovation est alors identifiée comme un des leviers essentiels pour réussir le changement et redonner confiance dans notre capacité collective à faire face aux défis de notre société. Au sein d'un territoire, les alliances sont sources d'innovation car elles font émerger de nouvelles méthodes et un décloisonnement des compétences de chacun. L'innovation sociale apparaît être une solution à exploiter de part son processus d'expérimentation. En effet, l'expérimentation est d'autant plus importante et nécessaire que nous n'avons pas de « mode d'emploi » pour ces problèmes sociétaux qui nous dépassent. Bien que certaines initiatives locales innovantes n'aient pas vocation à grandir et à se transposer à grande échelle, il reste essentiel de les évaluer de sorte à faire un retour d'expérience et faciliter leur essaimage et durabilité ce qui nous amène à la troisième et dernière partie.

III. Méthodologie

i. La contribution de la recherche

L'analyse de l'innovation sociale repose en majeure partie sur l'évaluation des expérimentations réalisées dans la réalité ; qui dit évaluation implique une méthode d'analyse. Mais existe-t-il des méthodologies permettant d'analyser ce qui a été produit ?

L'enjeu des chercheurs est de trouver comment les connaissances recueillies sur l'innovation sociale et ses dynamiques peuvent être organisées de sorte à contribuer à

changer la réalité et instaurer plus de démarches similaires. Le savoir est obtenu et produit par des données historiques, institutionnelles, des études de cas, des enquêtes, des analyses qualitatives et quantitatives, des travaux entre acteurs, des partenariats de recherche etc. Ainsi, le regard que vont porter les spécialistes sur la connaissance à laquelle ils ont accès sera différente si elle provient d'une communauté, d'un mouvement social, d'une autorité publique etc.

On peut également se questionner sur l'utilité de ce savoir. La connaissance analysée par les chercheurs dépasse l'objectif de compréhension du processus. En effet, à la vue des ouvrages collectifs co-construits issus pour certains de colloques ; l'analyse de l'innovation sociale va au-delà pour véritablement identifier des leviers d'actions pour les acteurs ; promouvoir les pratiques existantes et intégrer socialement de nouvelles pratiques. Ainsi les chercheurs ont un rôle à jouer non plus comme « rapporteurs » des pratiques socialement innovantes mais également comme acteurs et co-constructeurs ou encore « facilitateurs » des perspectives sur l'innovation sociale (Moulaert, MacCallum, Mehmood, & Hamdouch, 2013). Face à cet enjeu de taille, les chercheurs expérimentent plusieurs méthodes.

Vicari Haddock et Tornaghi optent pour une approche comparative à travers une classification d'une vingtaine d'études de cas dont l'aboutissement est leur distinction en deux axes : la nature des valeurs sociétales qui ont conduit à l'émergence d'initiatives et de pratiques socialement innovantes et le degré d'institutionnalisation de telles expérimentations dans les sphères sociale, publique et politique (Vicari Haddock & Tornaghi, 2013). D'après leur méthode, il est possible d'identifier des facteurs facilitant l'émergence de l'innovation sociale bien que le rôle du territoire soit unique et crucial. Ces facteurs doivent par la suite être rétroactivement étudiés sur un temps long pour comprendre en quoi ils ont conduit à la prise d'une nouvelle direction.

Konstantatos, Siatitsa et Vaiou expérimentent la méthode qualitative du *focus group*, (groupe de discussion) dans le cadre du projet KATARSIS. Le projet KATARSIS subventionné par la Commission européenne et coordonné par Moulaert est une plateforme d'échange de savoirs entre différentes équipes de chercheurs spécialisés dans l'analyse des conséquences des inégalités et de l'exclusion sociale. Leur but est de mieux intégrer leurs programmes et méthodologies de recherche notamment à travers des stratégies d'innovations sociales. Leur travail a mis en avant le fait que l'échange de connaissances se fait à la fois horizontalement (les participants entre eux) mais également transversalement (chercheurs/participants) et réciproquement ; leur implication est donc une valeur ajoutée. (Konstantatos, Siatitsa, & Vaiou, 2013).

Kunnen, McCallum et Young défendent le fait que chaque personne et communauté locale possède des capacités, des compétences et des réseaux et que leur développement dépend

de leur capacité à identifier et tirer parti de ces habiletés. Cette approche se décrit par la méthode *ABCD (Assets Based Community Development)* qui se base sur les forces et potentialités de développement des communautés en prenant par exemple en compte leurs ressources. Les auteurs mettent en lien le fait que la méthode ABCD et l'analyse de l'innovation sociale peuvent se nourrir l'une de l'autre et méritent davantage qu'on se porte sur le sujet (Kunnen, MacCallum, & Young, 2013).

Dubeux montre que l'évolution de la solidarité traditionnelle au Brésil pour contrer l'exclusion sociale et la pauvreté a suscité la mobilisation et la collaboration de mouvements syndicaux et de nombreux autres acteurs dont une des initiatives a été la création d'incubateurs technologiques de l'économie solidaire dans les années 90 (Dubeux, 2013). Ces incubateurs se sont développés grâce à l'engagement d'universitaires et de leurs réseaux et ont contribué à la création de nouveaux savoirs sur l'économie solidaire, les processus inclusifs etc. Ceux-ci ont placé les chercheurs dans la dynamique qui alimentait leurs recherches et ont mêlé la création à l'application. L'auteure conclue en disant que si tous les étudiants et les chercheurs pourraient travailler au sein d'un incubateur, les universités seraient capables d'acquérir une véritable place dans l'élaboration de nouveaux chemins pour le développement de la solidarité et de l'économie.

Fontan, Harrisson, Klein s'intéressent à l'analyse des *partnership-based research (PBR)* au sein desquels, les chercheurs contribuent à la techno-production de savoirs à la fois sur la théorisation de l'innovation sociale mais aussi sur son incubation et sa diffusion de solutions socialement innovantes pour lutter contre l'exclusion et la pauvreté (Fontan, Harrisson, & Klein, 2013). Selon eux, le regroupement de chercheurs au sein de PBR est une approche qui permet la co-construction et la démocratisation du savoir à la fois par des chercheurs académiques et également par des acteurs sociaux. La réussite de tels partenariats réside dans la capacité de la recherche académique à tisser un réseau avec les acteurs de la société pour ainsi permettre l'innovation sociale. Cependant, pour être efficacement mis en place les PBR doivent être institutionnalisés, et requièrent l'intervention du gouvernement sans porter préjudice à l'autonomie de la recherche.

Andersen et Bilfeldt défendent l'efficacité des approches participatives pour résoudre des problèmes sociétaux (Andersen & Bilfeldt, 2013). Des méthodes interactives comme des *workshops* sont mises en avant par le *Critical Utopian Action Research (CUAR)*. Le succès de cette démarche est de donner la parole et la possibilité d'engagement d'individus en promouvant la possibilité de penser au-delà des sentiers battus à travers le dialogue. Ce qui est important de relever est qu'en aucun cas l'implication des chercheurs n'a substitué le rôle d'un des acteurs. La méthode CUAR est basée sur un processus d'*empowerment* et a pour but d'établir un diagnostic social critique, de démocratiser le savoir en partant d'une stratégie *bottom-up* et de favoriser le processus d'innovation sociale sur le long terme.

Pendant toute la démarche, les chercheurs sont des co-producteurs de savoirs. Le processus va au-delà de la prise de conscience puisqu'il amène à la création de propositions et la construction de nouvelles structures démocratiques de la société.

L'ensemble des auteurs cités questionnent le rôle que doivent jouer les chercheurs dans l'innovation sociale. Ils ne sont plus des observateurs du déroulement d'un processus mais tendent à aller de la recherche action (*action research*) à la recherche action participative (*participatory action research*) ce qui permettrait d'enrichir les connaissances sur les cas d'études d'innovations sociales (Arthur, 2013). A travers ces différentes approches méthodologiques ressort l'idée que les chercheurs ont un rôle à jouer dans la mise en œuvre des innovations sociales. Leur posture à la fois en recul du processus mais également en soutien dans les coopérations entre les différents acteurs peut être un moyen de diffuser les actions socialement créatives de l'échelle locale à celle nationale à travers un réseau qui pourrait identifier et valoriser les bonnes pratiques. Elargir l'influence de l'innovation sociale au sein d'un tel réseau pourrait permettre de rendre ces initiatives résilientes et durables. Les idées convergent vers le fait que les chercheurs peuvent activement contribuer aux initiatives, actions et processus socialement innovants non pas en remplaçant un acteur direct ni en proposant une recette à appliquer mais en guidant les acteurs mobilisés vers la pleine conscience de leur potentiel créatif et de les assister dans la co-construction de solutions adaptées.

ii. Un large panel d'innovations sociales territoriales

L'objectif de cette partie est de rendre compte du panel d'initiatives innovantes qui ont émergé à l'échelle locale à l'international. Ces exemples sont issus de l'ouvrage « *The international handbook on social innovation* » (Moulaert et al., 2013) pour la majorité ainsi que de « *Creative approaches to planning and local development* » (Hamdouch et al., 2017).

La thématique **habitat** est ici évoquée à travers deux exemples, le premier est rapporté par Vitale et Membretti et aborde l'intégration par l'implication sociale de toute la population locale de la communauté des gens du voyage fortement stigmatisée dans une petite ville d'Italie (Vitale & Membretti, 2013). Le second exemple est similaire puisque Midheme aborde également l'intégration d'une partie de la population marginalisée à travers l'accès au logement (Midheme, 2013). Tous deux illustrent la mise en place d'une

solution innovante pour permettre à une partie exclue de la communauté de devenir légitime sur leur territoire.

La question de l'accueil des Rom est récurrente pour de nombreux territoires européens. Les gens du voyage sont la première minorité en Europe et occupent le plus souvent les aires les plus désavantagées comme les bordures d'aires urbaines ou rurales. Vitale et Membretti s'intéressent à ce groupe spatialement ségrégué en montrant comment l'innovation sociale au sein d'une vision d'ensemble de la planification a permis de loger ces familles. Grâce au fait que les enfants Rom soient scolarisés dans l'école du quartier, un réseau s'est tissé entre la communauté locale et celle marginalisée, ce lien leur a permis d'être visibles et en partie acceptés. Le projet, qui était de réhabiliter un bâtiment en refuge pour les familles Rom et non Rom sans logement a été un succès puisque d'une part la communauté locale s'est mobilisée grâce aux liens tissés à l'école ; un réseau d'ONG locales s'est également constitué, et les usagers/bénéficiaires ont été embauchés pendant la période des travaux de réhabilitation. Cet exemple met en avant trois éléments d'innovation sociale : *l'empowerment* de chacun des acteurs du projet, la mobilisation de ressources publiques et privées pour la restauration du bâtiment et enfin l'engagement de la municipalité pour une gouvernance participative. La seconde étude de cas met aussi en avant l'engagement de la municipalité en faveur de l'amélioration de la condition de logement d'une population qui vit dans des conditions très précaires au Kenya. Midheme rapporte qu'une mise en dialogue et une négociation entre des acteurs qui n'avait jamais été expérimentée a conduit à l'accès à la propriété par les plus pauvres grâce à l'obtention d'un modèle d'organisme foncier solidaire (*community land trust*) jamais vu auparavant. Cette prise de risque par les autorités locales a également permis la création d'une école, d'un centre de soins, d'espaces publics et de jardins. Ce modèle qui n'est pas du tout l'habitude du modèle administratif kenyan relève de l'innovation ; le système a dû s'adapter pour définir un cadre juridique pour la communauté ce qui traduit l'institutionnalisation de l'initiative. Ce projet va au-delà des bénéfices pour les usagers car sa diffusion a suscité d'autres projets similaires dans des quartiers défavorisés qui, grâce à leur cohésion arrive jusqu'à s'autofinancer (Midheme, 2013).

La thématique des **services publics** est largement abordée par les études de cas mais chacun des exemples a un axe spécifique. L'exemple d'Aarsaether et Vike et celui de Andersen, Delica et Frandsen se rejoignent car tous deux abordent le développement d'un centre communautaire comme action créative des institutions publiques. Dans le cadre de la création d'un nouveau quartier urbain en bordure d'Oslo, la municipalité avait pour ambition de créer un quartier résidentiel où les habitants auraient un accès facile aux services publics (Aarsaether & Vike, 2017). Le projet s'est alors initié par une politique

territoriale intégrée, une démarche qualitative d'enquêtes, d'observations etc. Un réseau s'est développé en créant des partenariats avec des organisations volontaires et des citoyens et en identifiant des leaders motivés. Le projet a opté pour la création d'un « *village centre* » où sont mutualisés les services publics de sorte à réduire la construction d'infrastructures et à en faciliter l'accès. Ces centres ont eu pour impact la cohésion sociale, l'implication des enfants et de leurs parents dans la communauté à travers les activités. Cependant, malgré la réussite des *villages centre*, les logements prévus n'ont pas tous été construits notamment à cause de leur prix. Bien que toutes les ambitions du projet n'aient pas abouti, l'engagement de la municipalité dans une stratégie territoriale intégrée pour créer des services publics autonomes relève de l'innovation sociale. A l'instar, l'exemple du Danemark est aussi celui du développement d'un centre communautaire (Andersen, Delica, & Severin Frandsen, 2013). Là aussi l'institution publique est à l'initiative d'une nouvelle organisation du secteur public pour intégrer les personnes marginalisées d'un quartier défavorisé. Le but était de regrouper la librairie avec d'autres services divers (soins, éducation, soutien à l'emploi etc) à destination des minorités ethniques. Cette mutualisation de services a amélioré la qualité de vie et la sociabilité de la communauté et a également favorisé la coopération locale entre les travailleurs du centre. Au Danemark plusieurs projets ont aussi pour objectif d'associer des librairies à d'autres services ; cette initiative financée par un fond européen (URBAN 2) a été inspirée du programme Imagine Chicago et *Asset based community development approaches* ce qui traduit de l'essaimage et de l'adaptation d'un processus innovant d'un territoire à un autre.

Martinelli s'est plus particulièrement intéressée à l'éducation à travers le recensement de plusieurs études de cas (Martinelli, 2013). Selon Martinelli, on peut déterminer trois catégories d'objectifs dans les initiatives socialement innovantes qui sont : les initiatives destinées à satisfaire des besoins matériels basiques comme l'emploi, le logement, les services sociaux (éducation, soins pour les enfants, les personnes âgées, groupes exclus)... ; les initiatives destinées à satisfaire des besoins existentiels, obtenir de la visibilité, de la reconnaissance, citoyenneté (pour les groupes marginalisés à cause de leur culture ou orientation politique) et enfin les initiatives destinées à acquérir plus de gouvernance démocratique et de réduire les processus de prises de décisions bureaucratiques et standardisées. L'éducation a un rôle très important à jouer puisqu'elle permet de créer et de disséminer le savoir qui est le fondement du progrès humain, encourageant la prise de conscience, les capacités et l'innovation. Il existe deux grandes visions de l'éducation ; d'un côté le point de vue pour lequel les savoirs enseignés sont individuels et personnels ce qui suscite la compétition et l'individualisme. D'un autre côté il y a le point de vue selon lequel le savoir est un bien commun et que l'éducation est un investissement social et universel (vision portée par le modèle scandinave notamment). Ainsi l'accès à l'éducation est un

facteur déterminant d'inclusion sociale ou au contraire d'exclusion sociale. Les études de cas présentées par l'auteure rendent compte de la diversité des innovations sociales possibles pour l'éducation de groupes exclus ou marginalisés. On peut citer l'école de la seconde chance au Danemark qui utilise des techniques innovantes d'apprentissage et propose des méthodes d'*empowerment* pour favoriser la réintégration des jeunes en décrochage scolaire ou sans qualifications ; un collège pour réinsérer des femmes dans le monde du travail aux Pays-Bas ; un centre d'accueil pour enfants et parents de la communauté Rom en Grèce ou encore l'aide de jeunes immigrants à Roubaix à travers des activités et des animations. Ces cas d'études ont tous pour point commun de répondre de manière innovante à un service/un besoin basique et essentiel et mettent en avant l'incapacité des autorités à prendre en charge l'ensemble des besoins de la population.

Andersen et Bilfeldt traitent ensemble le rôle de l'action recherche (*action research*) dans le domaine des soins aux personnes âgées dans les maisons de retraite publiques au Danemark (Andersen & Bilfeldt, 2013). Cette étude de cas s'inscrit dans le contexte du projet CUAR (*critical utopian action research*) qui est un processus de création de connaissance par l'échange, l'*empowerment* et la coopération des participants. Cette méthode s'applique parfaitement aux innovations sociales. Le but du projet ; qui a été monté en partenariat avec les chercheurs de l'université ; était d'améliorer la qualité de vie des personnes dans les maisons de retraite et les relations sociales entre les employés et les résidents. La situation était réellement de crise car le climat était très conflictuel de part une sur-médiatisation. Pour éviter le scandale, l'union pour les employés publics a alors lancé le débat. La méthode qualitative des entretiens avec les différents acteurs impliqués (employés, résidents, familles, associations etc) a permis de donner la parole aux résidents et de faire émerger un « catalogue de problèmes ». Suite à la phase d'identification des problèmes le dialogue a pu être renoué et des solutions ont été collectivement trouvées lors d'ateliers. La démarche a finalement ressoudé socialement les employés et les résidents. Pour diffuser le travail mis en place, tous les acteurs du domaine de la santé publique (mobilisés ou non) ont été conviés à une conférence d'information. Ici, le rôle des chercheurs a été d'accompagner les deux parties à renouer le dialogue en comprenant la position de chacun.

Une dernière thématique abordée dans les ouvrages est celle de **l'économie** avec notamment l'exemple de Mondragon, une coopérative qui a étendu son réseau de l'échelle locale à celle internationale. Selon Calzada, pour qu'il y ait de l'innovation sociale il faut une alliance entre les deux types d'agents qui vont y participer ; d'une part ceux actifs dans l'innovation ; les créateurs, innovateurs et entrepreneurs et d'autre part ceux actifs dans la validation ; la société et les institutions (Calzada, 2013). La combinaison de ces deux

agents mène à un « écosystème créatif ». L'approche de la corporation coopérative de Mondragon montre que le territoire est source primaire d'innovation sociale. *Mondragon coporacion cooperativa* est le plus grand groupe coopératif au monde ; cette société défend son objectif de compétitivité sur les marchés internationaux tout en ayant une organisation démocratique portée sur la création d'emploi, la promotion humaine et professionnelle des travailleurs et le développement de son environnement social. Ce qui relève de l'innovation sociale est que la corporation coopérative possède une stratégie unique adaptée tant à l'échelle locale qu'internationale. L'ouverture à grande échelle a changé le cercle social et a nécessité une articulation complexe entre le réseau grandissant d'acteurs ; malgré ça, l'entreprise a su trouver l'équilibre entre l'esprit communautaire et social et l'objectif de production et de rentabilité ce qui traduit de la réussite de sa démarche innovante.

A l'échelle d'une ville petite et moyenne en France et au Canada, Hamdouch et Ghaffari abordent l'innovation sociale comme lien entre cohésion sociale et développement économique (Hamdouch & Ghaffari, 2017). Pour Châteauroux, petite ville en région Centre Val de Loire, l'innovation sociale fut la connexion entre le monde social et économique. Pour cela, les acteurs sociaux ont mobilisé les individus exclus du marché du travail dans le but de faciliter leur intégration économique en leur faisant prendre conscience de leurs compétences et de la manière de les mettre à profit. La proximité géographique a facilité l'innovation sociale car les liens entre les ressources du territoire sont plus directs (anticipation des besoins des entreprises locales), la mise en relation entre les personnes en recherche d'emploi et les employeurs était facilitée dès lors qu'une politique de support a été mise en place. Un facteur déterminant est la taille de la ville ; en effet, le réseau d'acteurs dans une ville petite ou moyenne souvent dite « à taille humaine » est plus fort et moins « hiérarchisé » que dans une grande ville. De plus, face à un problème c'est l'ensemble du réseau qui est sollicité et qui contribue à la solution. La ville de Drummondville avec laquelle est dressé un parallèle est un cas similaire. Grâce au réseau qui s'est forgé pour résister au passage de la crise et à l'atout de la position stratégique avec des villes fortes (Québec et Montréal) le réseau local innovant a été conservé. La politique de la ville soutient (financièrement) les démarches socialement innovantes. Le cas de Drummondville se distingue par ses interrelations entre les différentes organisations. Ces deux cas mettent en lumière le fait que la proximité et l'échelle réduite de la ville a significativement facilité la co-construction du processus d'innovation et ainsi le développement du réseau et de la ville. Les villes petites et moyennes sont de plus en plus sujettes à des problématiques socio-économiques délicates dans le contexte d'une crise globale ; de plus elles doivent se redéfinir dans la hiérarchie urbaine. L'innovation sociale

semble plus facile à établir et se révèle plus durable grâce à la proximité entre les acteurs et où les institutions jouent un rôle dans le soutien de ces démarches innovantes.

Pour conclure sur le recensement de ces études de cas, on peut noter que les domaines où se manifeste l'innovation sociale sont divers et variés et que le déclenchement du processus dépend de la prise de conscience des ressources présentes sur le territoire. On remarque aussi que l'exemple des pays scandinaves est cité à plusieurs reprises (trois fois pour le Danemark) ce qui soulève des interrogations sur les capacités de ces territoires à faire émerger des initiatives socialement innovantes.

iii. Grille d'analyse

Pour caractériser l'innovation sociale, les chercheurs se sont longuement intéressés à leur méthodologie de recherche qui devait être, elle aussi innovante. Pour tenter d'établir une grille d'analyse qui permette de saisir les différentes caractéristiques des innovations sociales, nous allons nous appuyer sur le travail réalisé par l'Institut Jean-Baptiste Godin (Godin, n.d.). Les chercheurs de l'institut se sont penchés sur la création d'un outil d'analyse d'éléments porteurs d'innovation sociale. Leur angle d'approche est que l'innovation sociale est un vecteur endogène du développement des territoires. Ainsi, reprenant une représentation schématique de l'innovation sociale publiée dans un ouvrage également écrit par L'Institut J-B Godin (Besançon et al., 2013), les chercheurs déterminent quatre étapes dans l'évaluation de l'innovation sociale. (Figure 8 et Figure 9).

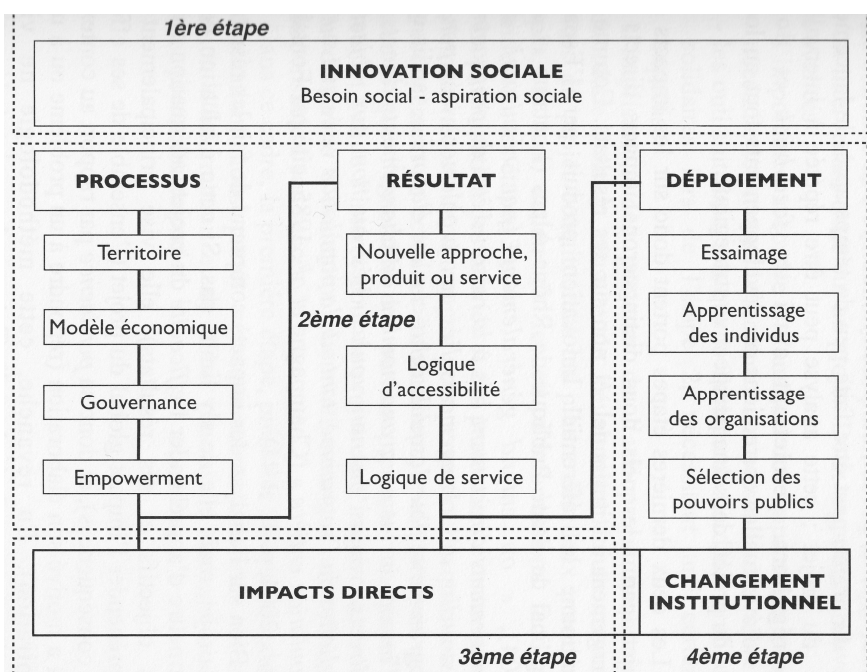


Figure 8 Les étapes de l'évaluation de l'innovation sociale Source: (Besançon, Chochoy, Guyon, 2013)

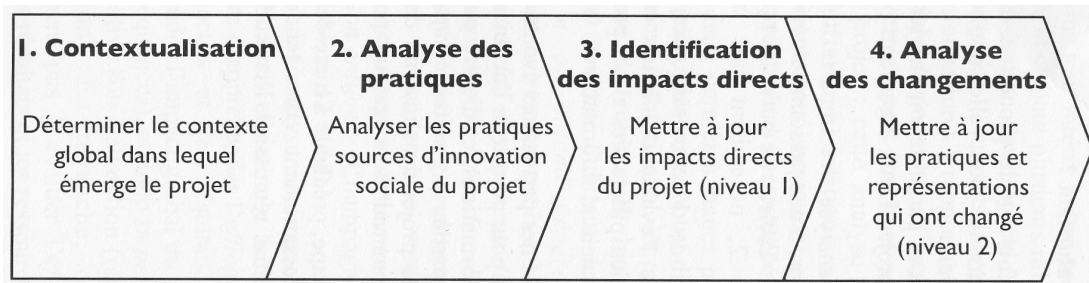


Figure 9 Les 4 étapes de l'évaluation de l'innovation sociale Source: (Besançon, Chochoy, Guyon, 2013)

Leur évaluation est essentiellement rétrospective car elle cherche à établir les impacts du projet. Au plus cette évaluation est programmée tôt dans le déroulement de l'innovation sociale, au mieux les critères pourront être adaptés. Pour eux, l'évaluation des étapes 3 et 4 doit se faire par une personne neutre, extérieure au projet pour en saisir tous les impacts. Cependant, l'implication des porteurs de l'action constitue la base de l'évaluation des deux premières étapes. La première étape peut faire l'objet d'un recueil des opinions de l'ensemble des parties prenantes. Ces étapes constitueront le point de départ de notre grille d'analyse puisqu'elles permettent de « planter le décor » dans lequel va évoluer le projet innovant.

Pour en saisir tous les aspects, les chercheurs de l'institut élaborent également une liste de onze « *marqueurs d'innovation sociale* » qui permettent d'affiner l'analyse (Godin, n.d.). Ces marqueurs sont les suivants (Figure 10).

- Marqueurs 1 : Place des bénéficiaires
- Marqueurs 2 : Nature du collectif
- Marqueurs 3 : Intervention du collectif
- Marqueurs 4 : Place de la recherche
- Marqueurs 5 : Ancrage territorial
- Marqueurs 6 : Gouvernance
- Marqueurs 7 : Ressources
- Marqueurs 8 : Logique d'accessibilité
- Marqueurs 9 : Logique de service
- Marqueurs 10 : Rupture avec l'existant
- Marqueurs 11 : Capacité de changement social

Figure 10 Les marqueurs d'innovation sociale. Source : Institut Jean-Baptiste Godin

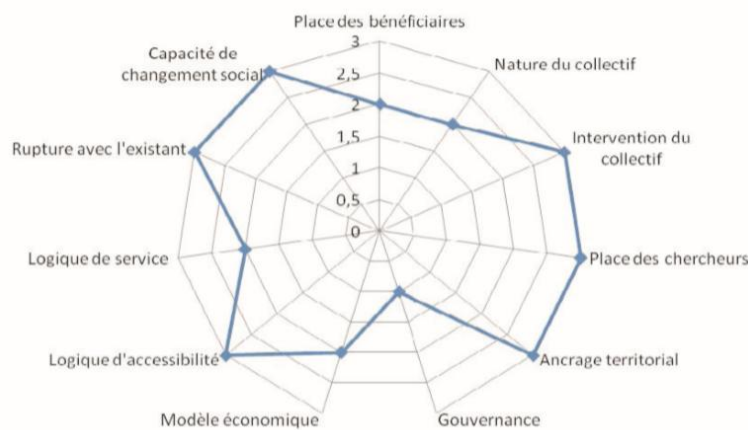


Figure 11 Représentation graphique des marqueurs d'innovation sociale Source: Institut J-B Godin

L'outil a été conçu de manière à être représenté graphiquement (Figure 11) pour chacun des projets étudiés. On peut questionner la lisibilité de ce choix. En effet, bien que la représentation graphique soit claire, elle semble peu évocatrice tout d'abord car on ne sait pas ce que représentent les différentes graduations et que ce schéma ne nous permet pas de prendre connaissance des éléments caractérisant le projet pour chacun de ces marqueurs. Ainsi, nous garderons pour la suite quelques uns de ces marqueurs mais opterons plutôt pour une restitution sous forme de tableau.

La publication du guide de l'ARF (Association des Régions de France) définit elle aussi une grille de critères pour l'étude de l'innovation sociale (Politiques & Soutien, n.d.). Ces critères rejoignent ceux définis précédemment à l'exception près de l'ajout de la notion de 'prise de risque' lors de l'expérimentation qui semble tout à fait pertinente.

Dans la publication (De Muro et al., 2007), les auteurs définissent une grille d'analyse générale de l'innovation sociale centrée sur le réseau d'acteurs (Figure 12).

Tableau 2 : Réseau Social et Innovation Sociale : Une grille d'analyse générale

<i>Caractéristiques du réseau</i>	<i>Dimension d'innovation sociale</i>	<i>Empowerment/"Encapacitation"</i>
Raison d'être ou finalité du réseau	Satisfaction de besoins humains	Définition de besoins
Comportement des agents	Rôle des "agents moteurs" (<i>"leading agents"</i>). Intégration de tous les membres du réseau	Identification des moyens permettant à chaque membre du réseau de trouver sa logique d'agence au sein du réseau – Auto-"encapacitation"
Type de communication	Modes de communication permettant l'accès à l'information et aux prises de décision pour tous les membres, quelle que soit leur logique agencielle	Échanges d'opinions sur les priorités de développement et de besoins à satisfaire, de systèmes de prise de décision, de rapports de collaboration, de contrôle démocratique
Interaction avec l'environnement	Mise en réseau avec d'autres réseaux (variété d'échelles spatiales et d'environnements institutionnels)	Partage de la mobilisation autour d'agendas de développement communs. Développement de contre-pouvoirs et élargissement de la visibilité des mouvements sociaux portés par les réseaux inter-reliés
Création d'institutions au sein du (et pour le) réseau	Légitimation et socialisation des procédures de communication, de prise de décision et de contrôle démocratique. Institutionnalisation des "agents moteurs" (Associations, ONG, Agences de développement)	Procédures de coordination fondées sur la prise de parole, l'initiative, l'ajustement mutuel, la participation, l'apprentissage individuel et collectif, l'expérimentation.
Création d'identité	Poursuite d'une unité entre la vision de développement du réseau, ses ambitions et sa pérennité	Importance d'une identité partagée en tant qu' instrument d' <i>empowerment</i>
Rôle des relations de pouvoir	Réseau comme agent de reproduction et de consolidation de forces de changement social	Coopération multi-résiliaire comme vecteur de mouvements sociaux plus efficaces

Figure 12 Tableau des caractéristiques du réseau d'acteurs de l'innovation sociale Source (De Muro, Hamdouch et al, 2007).

Cette grille d'analyse est issue de l'identification de trois dimensions clés de l'innovation sociale :

- La satisfaction des besoins humains insatisfaits car plus considérés comme important (par l'Etat, le marché, la collectivité).
- Les changements dans les relations sociales. (mécanismes de gouvernance, participation de la population exclue)
- L'augmentation de la capacité sociopolitique de l'accès aux ressources nécessaires à la satisfaction des besoins (mise en réseau).

Cet outil nous permet d'aller plus loin dans l'étude des relations entre les acteurs au sein de la gouvernance qui s'instaure au cours du processus d'innovation. En croisant l'ensemble de ces grilles d'analyse et à la lumière de l'ensemble des lectures, voici la grille qui sera utilisée comme outil pour la suite de l'étude. Cette grille d'analyse est une première étape pour étudier individuellement des projets innovants d'aménagement du territoire.

Nous allons dès lors tester cette grille d'analyse à travers deux études de cas d'innovations sociales.

CRITERES		DESCRIPTION DU CRITERE
Contexte de l'IS		Comprendre l'émergence de l'initiative et placer le projet dans son contexte et à son échelle. Le contexte est social, territorial, politique et économique.
Objectif		Définir l'objectif que se sont donnés les porteurs de l'idée créative.
Processus	Echelle d'intervention	S'intéresser au rayonnement du projet.
	Acteurs concernés	Dresser la liste de tous les acteurs qui ont pris part au projet innovant et du rôle⁴ de chacun dans le processus.
	Constitution du réseau	Reprendre la chronologie de l'intervention des acteurs identifiés précédemment dans le processus.
	Ressources mobilisées	Identifier les moyens que se sont donnés les porteurs de l'innovation pour parvenir à leur but.
	Mode de gouvernance	Chercher à saisir la nature des rôles des acteurs et leur influence au sein du réseau.
Diffusion de l'IS		Identifier si des moyens sont mis en œuvre pour promouvoir l'innovation sociale.
Ancrage territorial		Percevoir si la communauté (société) s'est appropriée l'innovation, si elle s'est institutionnalisée.
Impacts directs		Dresser la liste des retombées positives de l'innovation sociale pour chacun des acteurs impliqués mais aussi pour le territoire et la communauté.
Rupture avec l'existant		Mettre en avant les procédés innovants utilisés. Déterminer les nouveaux comportements des acteurs suite à la réalisation du projet innovant.
Limites		Etablir les prises de risques qu'ont pris les acteurs lors de l'expérimentation.

⁴ Par rôle on vise à identifier : le statut de l'acteur, son type d'initiatives ainsi que son échelle d'intervention.

Les deux études de cas qui vont suivre ont pour but de concrétiser l'élaboration de la grille d'analyse. La mise en parallèle de ces exemples a pour but de mettre en avant la diversité du panel d'innovations sociales que l'on peut retrouver dans le domaine de la planification territoriale. Alors que le premier projet se traduit par une échelle locale réduite et un réseau d'acteurs locaux par la création d'un habitat participatif au sein d'un quartier à Lyon ; le deuxième met en avant la complexité d'un projet innovant dans le domaine de l'économie à l'échelle de la ville de Montréal.

iv. Focus : Le Village Vertical, habitat participatif à Lyon

Le premier cas d'étude auquel nous allons nous intéresser concerne un habitat participatif dans la métropole Lyonnaise (Figure 13). A travers l'analyse détaillée d'un ancien élève du DA rédigée dans le cadre de son PFE en 2016 (Ferard, 2016), nous allons relever les critères caractérisant l'innovation sociale afin de tester la grille d'analyse décrite précédemment.



Figure 13 Photographie du Village Vertical, habitat participatif innovant Lyonnais Source : dettry-levy.eu

Contexte d'émergence

En 2015, Lyon obtient le statut de métropole et décide alors de développer une stratégie plus inspirée de l'organisation *bottom-up* pour la construction de la ville. Pour affirmer ce nouveau choix stratégique, Lyon devient la première métropole française à se lancer dans un projet développant un modèle de coopérative. Le projet de « Village Vertical » s'impose comme un projet emblématique de l'habitat participatif à Lyon mais également en France. Ce projet est pilote puisqu'il s'est entièrement co-construit : montage juridique, financier, partenarial etc.

Le processus

2005 marque la naissance du projet issu de la volonté d'un petit groupe d'habitants. Ces habitants, qui partagent la même ambition : vivre de manière plus responsable et autrement ; se rapprochent de l'association lyonnaise Habicoop avec qui ils créent un partenariat. Séduite par cette initiative, l'association n'hésite pas à s'engager auprès de ce groupe en les accompagnants gratuitement dans toutes leurs démarches sur l'intégralité du processus. L'idée se répand et le groupe s'agrandit, se stabilise et acquiert le statut d'association sous le nom de « Village Vertical ». Ainsi est créé un réseau d'acteurs locaux. Ce réseau ne tarde pas à s'agrandir puisqu'en 2007, une société anonyme coopérative d'HLM ; Rhône Saône Habitat (RSH) s'engage dans le projet. Le projet se co-construit pour parvenir en 2015 à l'aménagement des ménages dans les 14 logements participatifs (Figure 14).

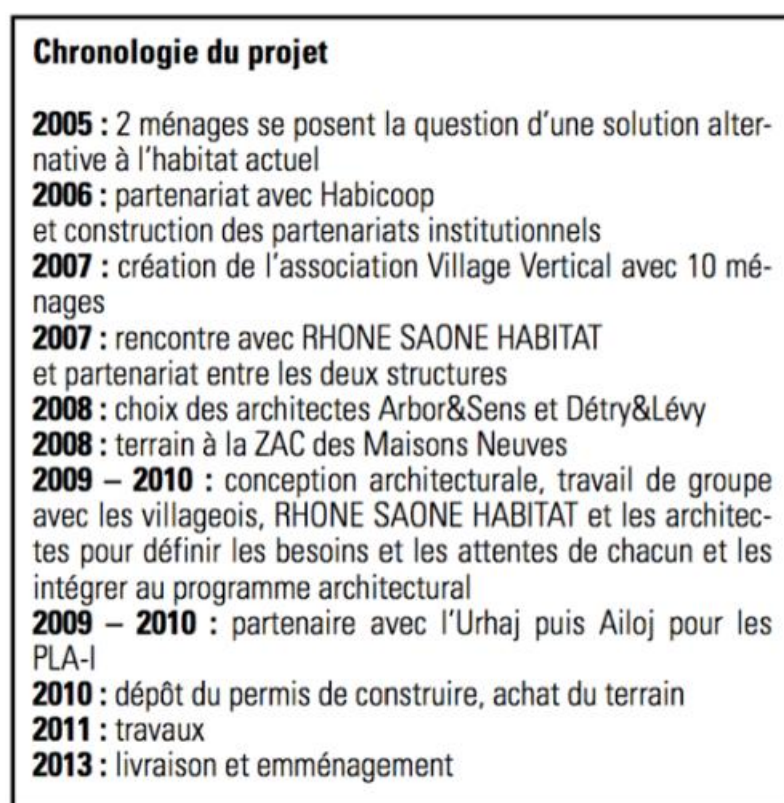


Figure 14 Chronologie du processus de l'habitat participatif Village Vertical Source:RSH, PFE A.Ferard 2016

L'implication des acteurs concernés

Dans un jeu d'acteurs, chacun attend de l'autre qu'il joue son rôle (Martouzet, 2017).

Nous avons identifié différents types d'acteurs ; le premier est le groupe d'individus à l'initiative de la démarche. Ce groupe bien qu'unis dans leur quête d'une nouvelle manière de vivre n'a pas su persévérer collectivement pour porter le projet jusqu'à son accomplissement. En effet, seul un des habitants qui constituait le noyau créateur de l'idée

a emménagé au Village Vertical. Le deuxième acteur à se manifester est de type associatif, Habicoop est une association qui promeut l'habitat coopératif et se positionne lors du projet comme soutien dans les démarches du groupe. Rhône Saône Habitat (RSH) a le rôle de maître d'ouvrage principal (l'association Village Vertical est aussi MO) et va alimenter le réseau de son expertise et de ses connaissances techniques, idem pour les architectes. Bien que plutôt discrets lors du déroulement du processus, les acteurs institutionnels ; la ville de Villeurbanne (où a été implanté le Village Vertical) ainsi que la métropole du Grand Lyon ont participé en permettant l'acquisition du foncier. Ce projet, précurseur dans le domaine a su persévérer et construire un réseau solide d'acteurs aux rôles spécifiques et innovants dans la manière de se répartir (Figure 15).

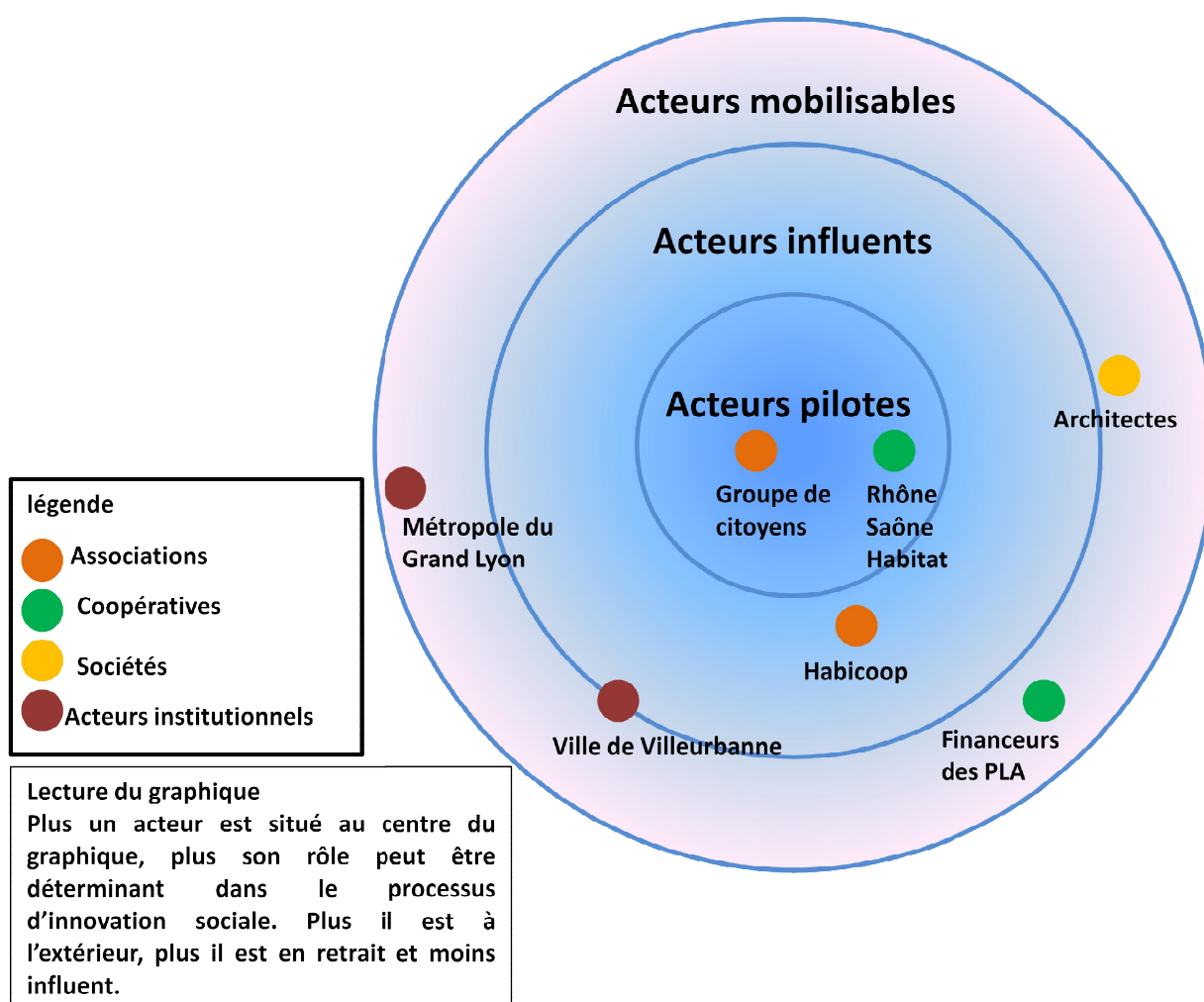


Figure 15 Carte sociale de la configuration des acteurs pour le projet innovant Village Vertical Source: Réalisation personnelle

Les résultats et impacts directs

Le premier fait à mentionner est que l'initiative citoyenne locale a aboutie et est donc devenue une innovation sociale. Le processus a mené à la création de 14 logements participatifs pour la coopérative Village Vertical ainsi qu'à 24 logements en accession sociale gérés par RSH regroupés au sein du complexe « Le Jardin de Jules ». Le bilan est

très positif pour les habitants ainsi que pour l'association Habiccop qui se positionne désormais comme acteur majeur de tous les projets d'habitat participatif. En effet, l'association a acquis sa légitimité notamment grâce à la très grande médiatisation dès le début du projet. Cette diffusion locale puis nationale a permis à Habicoop d'entreprendre une action de lobbying auprès des pouvoirs publics et de l'Etat. Les retombées médiatiques ont eu pour effet de populariser le mouvement et ainsi de faciliter l'appropriation et l'intégration de l'innovation dans la société.

Le retour sur expérience est plus mitigé pour les autres acteurs du projet. En effet, RSH met en avant les retombées positives professionnelles et humaines de cette démarche innovante mais prend conscience de la responsabilité que la structure a du endosser. L'investissement en temps et en argent a été lourd et risqué. En tant que maître d'ouvrage, RSH est garant du Village Vertical pour les cinquante prochaines années. Malgré tout, la structure reste persuadée de l'avenir de ces démarches d'innovation sociale. La métropole de Lyon quant à elle a mené une politique ambivalente non volontariste ; elle souhaitait s'impliquer dans le processus de réflexion mais pas dans la phase opérationnelle. Malgré son soutien « timide », la métropole renouvelle l'expérience dans le cadre du projet participatif du quartier de Confluence.

Les limites du processus d'innovation sociale

Du fait qu'il n'est pas institutionnalisé et doit se construire par lui-même, le processus d'innovation sociale est long et compliqué. Ainsi, si les acteurs pilotes : les citoyens à l'initiative de l'idée innovante ne sont pas assez persévérant, le projet risque de ne pas atteindre son objectif. Nous avons vu dans ce cas qu'il y a eu plusieurs rotations dans le groupe à l'origine de l'initiative mais l'envie d'atteindre l'objectif a transcendé les incertitudes de certains. Ce processus comprend de nombreuses prises de risques de la part des acteurs. Par exemple, la ville de Villeurbanne a permis à l'association d'acquérir un terrain au prix du logement social alors que celui-ci était destiné à l'origine à de la promotion privée. Ce « sacrifice » prouve l'engagement de la ville ce qui est une avancée dans l'acceptation de l'innovation. RSH a du mobiliser de nombreuses ressources humaines et financières en effet, il a été très difficile de trouver des investisseurs pour un prêt (Figure 16).

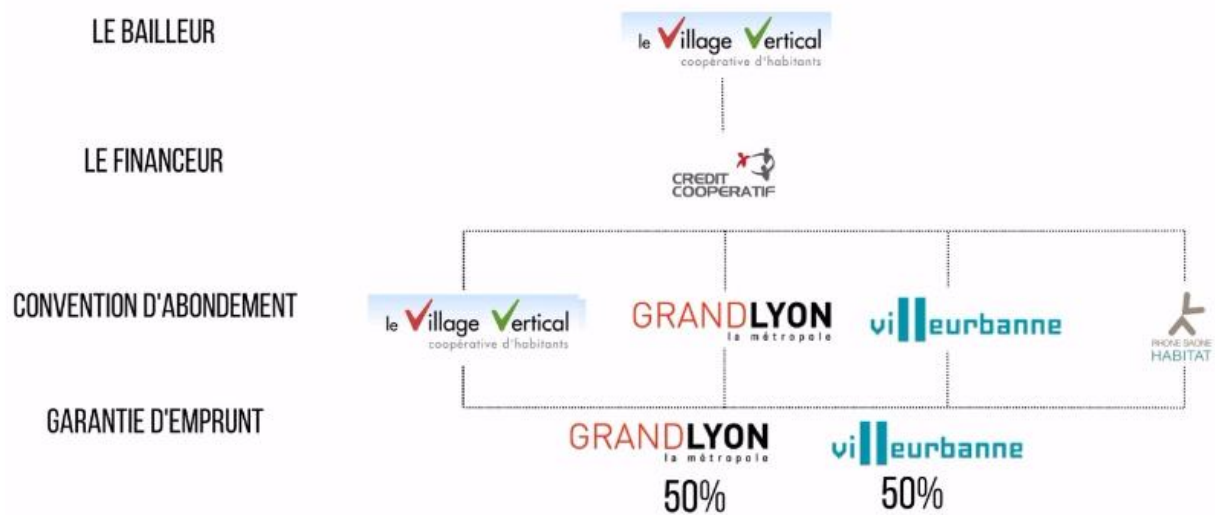


Figure 16 Schéma de la garantie d'emprunt pour le projet Village Verticale Source : PFE2016 A. Ferard

On peut dire que ce projet entre parfaitement dans les critères d'innovation sociale. cf Annexe 1. D'une part parce que le concept d'habitat participatif est relativement nouveau en France et est la plupart du temps perçu comme un mode de vie « marginal ». D'autre part car l'idée, initiée par des citoyens a su mobiliser une diversité d'acteurs (techniques, sociaux, économiques et politiques) pour amener collectivement cette initiative locale à devenir une innovation sociale. Enfin, la diffusion de cette démarche innovante a provoqué de nombreux changements positifs pour chacun des acteurs mais aussi pour la légitimité du projet dans la société suscitant même de nouvelles démarches similaires sur le territoire. On peut localement citer l'association Habiter Ecologique en Touraine (HET) qui regroupe plusieurs ménages désireux de s'engager dans un projet d'éco habitat participatif dans l'agglomération de Tours. Un a notamment vu le jour dans l'éco quartier de Monconseil.

v. Focus : Le Technopôle Angus à Montréal

L'économie sociale ou (économie sociale et solidaire plus récemment, ESS) est une branche de l'économie qui regroupe des organisations privées (entreprises, coopératives, associations, mutuelles ou fondations) qui cherchent à concilier activité économique et équité sociale dans des domaines variés tels que le développement culturel, la gestion des déchets, les services de proximité, le commerce équitable ou encore la finance solidaire. Grâce à la diversification de leurs domaines, et à la reconfiguration des échelles territoriales, les acteurs de l'économie sociale cherchent à s'insérer dans les nouvelles formes de revitalisation urbaine qui s'inspirent de leurs dynamiques partenariales. Cette nouvelle forme d'économie initiée grâce à l'investissement de personnes permet alors de répondre aux besoins de populations marginalisées. Au fur et à mesure que les besoins se

diversifient et s'individualisent, l'Etat délègue aux organisations d'économie sociale leur satisfaction (Neyret 2006 ; (Hamdouch, 2009)).

Cette nouvelle distribution de la satisfaction des besoins soulève une interrogation auprès des auteurs sur la position des acteurs publics territoriaux ; soutiennent-ils le développement de ces pratiques innovantes d'économie sociale ou au contraire les instrumentalisent-ils en les contrôlant de sorte à en tirer profit.

Le Technopôle Angus est un exemple très fréquemment cité ; dans cette étude détaillée dans (Klein, Fontan, & Tremblay, 2008), nous allons voir comment, par la mobilisation de la communauté locale, une entreprise propriétaire du foncier a du se résigner à l'idée de réaliser son projet résidentiel (Figure 17).



Figure 17 Photographie du Technopole Angus Source: sda-angus.com

Contexte d'émergence

Suite à la grande vague de désindustrialisation qui a touché l'Amérique du Nord entre les années 80 et 90, de nombreux territoires se sont dévitalisés. Le site industriel localisé dans le quartier péricentral Rosemont qui représentait l'un des plus grands sites industriels de la ville de Montréal ne déroge pas à la règle et ferme définitivement en 1992. En réaction à cette dévitalisation, la communauté citoyenne se mobilise pour préserver les actifs restant, la conséquence de la perte d'activité économique s'est traduite par une vitalisation sociale et l'émergence du processus d'innovation sociale.cf Annexe 2 pour la grille d'analyse. En Europe un peu avant, D'après (Hamdouch, 2009), l'économie sociale s'est

considérablement développée depuis le début du siècle et ce pour la plupart des pays européens. Cette dynamique a pris un tour nouveau lors de la crise qui a suivie les années 70 qui a eu pour répercussions : d'augmenter les inégalités sociales au sein de grandes villes européennes ; de nouvelles politiques de décentralisation et de nouvelles pratiques de gestion publique ; ensemble, elles marquent une lacune de l'Etat dans l'intervention socio-économique. Cette redéfinition du pouvoir jusqu'alors centralisé a libéré une marge de manœuvre pour les collectivités territoriales ainsi que pour les acteurs privés et de la société civile. La reconfiguration des capacités d'actions des collectivités territoriales a impacté la nature des organisations d'économie sociale. Si au courant des années 70, l'économie sociale ne représentait qu'un complément aux services de l'Etat, elles tendent désormais à combler les besoins négligés de l'Etat et des collectivités territoriales apparues suite à la crise (économique). Ainsi émergent des initiatives d'économie sociale.

Le processus

Le processus s'est initié dès la fermeture définitive des usines par une forte opposition. La communauté citoyenne locale s'est mobilisée et est entrée en conflit avec la société Canadien Pacifique (CP), propriétaire du foncier. La contestation donne naissance à un mouvement social⁵ qui s'est organisé et a établi un objectif clairement défini afin d'être dans un premier temps, représenté par la Corporation de Développement Economique Communautaire (CDEC). La CDEC a dès le début pris le leadership en réunissant citoyens et acteurs locaux contre le projet proposé par la CP (société d'exploitation ferroviaire). Sans leur consentement, la requête de la CP ne pouvait aboutir ; suite à d'intenses négociations, les deux acteurs principaux en sont convenus à un compromis : la CP cède une partie du foncier à la SDA (Société de Développement Angus, créée par la CDEC en 1995) en échange de la non contestation de son projet résidentiel sur la parcelle conservée. Les projets se sont dès lors montés en parallèle. Les négociations se sont poursuivies jusqu'à la signature d'un accord définitif en 1998 (soit 6 ans après le début de la contestation).

L'implication des acteurs concernés

La force de l'action collective réside dans la capacité d'organisation du groupe de contestation et de la résonnance de la cause pour le grand public. Le sentiment d'appartenance, l'identité collective est très forte et dépasse largement les limites du quartier ; les acteurs locaux ne s'isolent pas, au contraire. La CDEC ne s'est pas uniquement opposée au projet de la CP ; elle a proposé un projet en cohérence avec la volonté et les réels besoins de la communauté locale qu'elle soutenait. La Corporation de

⁵ Les auteurs définissent par mouvement social une série d'actions collectives dans lesquelles les acteurs sociaux mobilisent des ressources afin d'exercer une pression sur différentes sphères du pouvoir.

Développement Economique Communautaire a assumé le rôle de leader pour toutes les phases du processus ; en 1992, la CDEC fait de la reconversion de Angus sa principale priorité ce qui l'a amenée à créer un comité de travail exclusivement dédié à ce projet. Cette organisation indépendante apparaît en 1995 sous le nom de Société de Développement Angus (SDA) et compte dans son conseil d'administration des représentants de la communauté locale ainsi que de puissants partenaires financiers. En effet, la ville de Montréal se positionne en faveur du projet Angus puisqu'un de ses axes du plan directeur est de promouvoir le renforcement du secteur industriel et qu'elle détient le pouvoir d'accorder ou non le changement du zonage du site. De plus, la CDEC avait d'ors et déjà les soutiens financiers nécessaires à la proposition d'un « contre-projet » à celui de la CP. (Figure 18).

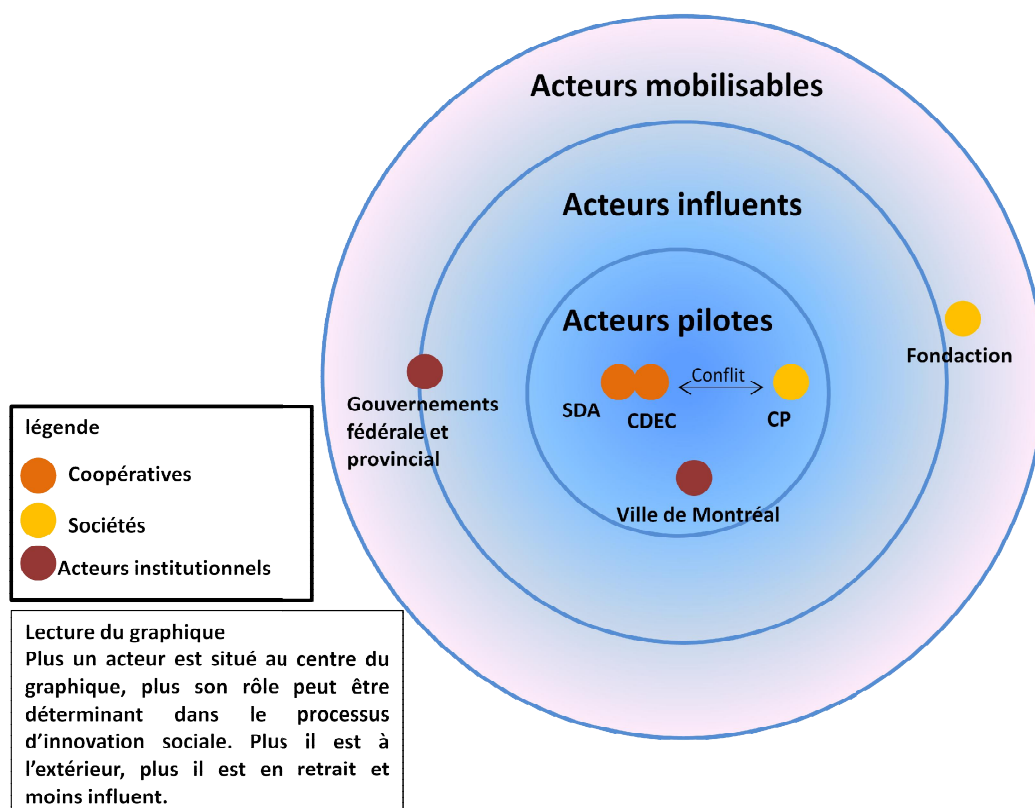


Figure 18 Carte sociale de la configuration des acteurs pour le projet innovant du technopôle Angus à Montréal Source: Réalisation personnelle

Les résultats et impacts directs

Le technopôle de Angus n'est ni un projet exclusivement social et renfermé sur lui ni un projet exclusivement axé sur les affaires mais un projet qui fusionne les deux dimensions. L'objectif de la reconversion était de créer des emplois et faciliter l'accès à ces emplois aux chômeurs locaux de sorte à stimuler la croissance socio-économique. Cet objectif est atteint par l'élaboration d'une « stratégie de développement communautaire » et la création d'un groupe de travail « Comité de relance Angus » qui vise à dresser le portrait de la main d'œuvre locale de manière à créer une entente entre gouvernements pour leur reconversion professionnelle.

Au technopôle, la réinsertion de ces travailleurs marginalisés s'est faite à travers deux entreprises de recyclage de sorte à développer des compétences et améliorer leur employabilité.

Etant donné l'ancrage territorial particulièrement fort, le projet a pris soin de conserver la plupart des bâtiments industriels Figure 17. Entre 2001 et 2006 se sont créés des bâtiments (dont un consacré aux entreprises d'économie sociale) pour accueillir plus de 30 entreprises représentant plus de 800 emplois dans divers secteurs. Les entreprises présentes ont intégré l'aspect social du projet et ont investies dans la formation de leur main d'œuvre ce qui est peu commun pour les entreprises québécoises. Le projet a su mobiliser les ressources du marché, gouvernementales et les ressources des citoyens. La réussite de la reconversion a encouragé la création d'entreprises sociales.

Limites du processus de l'innovation sociale

Sans l'obstacle de la définition du zonage, on peut supposer que la société Canadien Pacifique (CP) aurait développé son projet résidentiel sans que la contestation ait pu l'impacter. Ainsi, sans la prise de position de la ville de Montréal, maîtresse de la réglementation des terres, en faveur du projet de reconversion, les négociations entre les deux acteurs principaux n'auraient pas abouties à l'acquisition du foncier par la CDEC ; le projet du technopôle de Angus n'aurait pas vu le jour. La prise de risque réside alors dans la capacité de négociations entre les deux acteurs principaux pour parvenir à un compromis acceptable par les deux parties. Bien que la communauté locale ait été à l'initiative de la contestation, aux vues des compétences (économiques, financières, négociation) requises, le leadership a été assumé par un acteur local plus fort.

Conclusion des études de cas

Ces deux études de cas nous ont permis de nous rendre compte qu'une innovation sociale peut se manifester de manière totalement différente selon le projet d'aménagement. Alors que dans le premier cas elle émerge au sein d'un projet d'habitat participatif très localisé (échelle du quartier) et mobilise un petit nombre de citoyens, une faible implication des institutions publiques ainsi qu'une transformation mineure du territoire, mais où le leadership est assumé avant tout par l'association de citoyens. Au contraire, le deuxième exemple met en avant l'importance de la mobilisation d'acteurs puissants et pluridisciplinaires à une échelle élargie de celle d'action pour faire valoir l'intérêt de la communauté locale. Le projet du Village Vertical n'a pas nécessité une grande action des acteurs publics (métropole, Etat) car le partenariat avec la société anonyme coopérative

Rhône Saône Habitat (RSH) a « suffit » à trouver une bonne partie des ressources (financières). Inversement, bien que le technopôle de Angus n'ait pas mobilisé plus d'acteurs en nombre, ceux-ci détenaient plus de pouvoir (Gouvernements fédéral et provincial, ville, syndicats) ; on peut supposer que ce soit lié au fait que ce projet ait (au delà de sa portée sociale), une visée économique non négligeable qui de ce fait inscrit l'innovation à plus grande échelle. L'innovation sociale ouvre les possibilités de l'économie future qui devra sans doute trouver l'équilibre entre le savoir et les relations. Bien que l'économie nous pousse vers les innovations technologiques, ces innovations sont de plus en plus liées aux innovations sociales ; consciente de cet enjeu, la société civile de Montréal est novatrice et construit de nouvelles relations entre les acteurs du développement (publics, privés et civils).

Ces deux projets bien que parfaitement différents dans leur processus n'en restent pas moins similaires quant à leur intégration au sein du territoire, à leur mobilisation active d'acteurs locaux et à leur objectif aux valeurs incontestablement sociales. Ainsi se dresse, au-delà des caractéristiques « techniques » du projet un fil conducteur des initiatives locales innovantes dans la planification territoriale.

Conclusion

La première partie de ce travail a mis en lumière la polysémie de la notion d'innovation sociale et l'a replacé dans le contexte actuel. En effet, bien que l'innovation sociale ne soit pas récente, elle connaît depuis quelques années un regain d'intérêt soutenu provoqué entre autre par le contexte de crise (économique et sociale) vécu par de nombreux pays. Si l'innovation sociale est longtemps restée dans l'ombre de l'innovation technologique, nous avons vu que malgré cette association abusive, elle se caractérise par un processus propre marqué par des étapes clés nécessaires à son aboutissement mais que son intégration reste timide entre autre de par sa non-institutionnalisation et sa prise de risque. La revue de la littérature nous a permis de prendre conscience que malgré la difficulté à définir l'innovation sociale, un consensus est adopté pour la majorité des chercheurs.

Cependant, dans le domaine de la planification territoriale, peu d'études mettent en avant l'innovation sociale comme outil pouvant favoriser le développement local. Pourtant, le territoire est occupé par une multitude d'acteurs ; ce sont eux qui sont susceptibles de générer de l'innovation. En effet, l'innovation sociale se démarque par la diversité des acteurs qu'elle arrive à mobiliser autour d'un objectif collectif. De cette alliance spontanée résulte la constitution d'un réseau ancré dans son territoire et décidé à le modifier.

Petit à petit, le territoire s'ouvre et s'impose comme facteur déterminant dans des domaines « inhabituels » tels que l'économie ou la sociologie. En parallèle, les citoyens prennent conscience de leur légitimité en tant qu'acteurs détenant la représentation de leur milieu de vie. La contestation de l'organisation *top-down* se fait ponctuellement ; nous avons vu que la sphère locale était la plus propice à expérimenter la nouveauté, ainsi l'innovation sociale a ses cartes à jouer. Cependant, le contexte territorial national et régional connaissent de nombreux changements tels que la mondialisation ou la métropolisation ; ainsi ils paraissent plus perméables eux aussi à la nouveauté.

L'innovation sociale favorise l'interaction et l'intégration de l'ensemble des acteurs locaux dans la quête de meilleures conditions de vie pour la collectivité. L'analyse de cas concrètement réalisés à l'international semble être le meilleur moyen de saisir d'une part les caractéristiques des initiatives socialement innovantes et d'autre part la diversité du panel d'actions innovantes qui ont vu le jour dans le domaine de la planification territoriale. Cette connaissance, construite empiriquement par l'analyse de spécialistes a aussi remis en question le rôle qu'ils ont à jouer dans le processus. En effet, les opinions convergent vers l'idée que les chercheurs ne sont pas de « simples rapporteurs » des démarches innovantes mais prennent également part à la co-construction du processus. Les deux cas d'études ont mis en évidence le déroulement de cette interaction à travers leur

évaluation par une grille d'analyse. Le cas de Angus montre que l'emploi peut être un point de ralliement d'acteurs entre économie et social tandis que le cas du Village Verticale laisse plus de place aux citoyens et fait converger les acteurs entre habitat et social. Bien que très différents, la mise en parallèle de ces projets a permis de faire émerger le fil conducteur de l'initiative citoyenne innovante dans la planification territoriale.

La suite de ce projet fera l'objet d'une étude concrète des initiatives locales citoyennes devenues innovations sociales dans le territoire de la région Centre Val de Loire. Cette étude de cas s'aidera de la grille d'analyse élaborée dans ce premier travail de sorte à recueillir et comparer un échantillon d'une dizaine d'exemples variés. Ensuite, l'analyse de ces démarches innovantes pourra nous mener à l'élaboration d'une typologie. La deuxième partie de ce projet de fin d'étude se veut plus « concrète » (terrain, entretiens, conférences) et sera possible grâce à une collaboration avec l'association Ville au Carré ; association facilitant la conduite des politiques de cohésion urbaine et sociale en région Centre Val de Loire. Un premier tour d'horizon se basera sur l'analyse de C.Demazière et A.Hamdouch, « *Innovative actions for local development in small and medium-sized towns : the case of Centre-Val de Loire region in France* » (Hamdouch et al., 2017) pour dresser le contexte de l'étude de cas.

Bibliographie

- Aarsaether, N., & Vike, H. (2017). Territory vs. function: ambitions and tensions in the creation of a new urban neighbourhood. In *Creative approaches to planning and local development. Insights from small and medium-sized towns in Europe*.
- Andersen, J., & Bilfeldt, A. (2013). Social innovation in public elder care: the role of action research. In *The international handbook on social innovation, Collective action, social learning and transdisciplinary research*.
- Andersen, J., Delica, K., & Severin Frandsen, M. (2013). From “book container” to community centre. In *The international handbook on social innovation, Collective action, social learning and transdisciplinary research*.
- Arthur, L. (2013). Reflections on the form and content of Participatory Action Research and implications for social innovation research. In *The international handbook on social innovation, Collective action, social learning and transdisciplinary research*.
- Bellemare, G., & Klein, J.-L. (2011). *Innovation sociale et territoire, Convergences théoriques et pratiques*. (P. de l'Université du Québec, Ed.) (Innovation). Québec.
- Besancon, E., Chochoy, N., & Guyon, T. (2013). *L'innovation sociale Principes et fondements d'un concept*. (L'Harmattan, Ed.) (Collection).
- Bherer, L., Monnoyer-smith, L., Neveu, C., Pestre, D., Sintomer, Y., Lascoumes, P., ... Rosanvallon, P. (2011). Participation, revue de sciences sociales sur la démocratie et la citoyenneté n ° 1 Démocratie et participation□: Un état des savoirs, 1–228.
- Calzada, I. (2013). Knowledge building and organizational behavior: the Mondragon case from a social innovation perspective. In *The international handbook on social innovation, Collective action, social learning and transdisciplinary research*.
- Chambon, J.-L., David, A., & Devevey, J.-M. (1982). *Les innovations sociales*. (P. U. de France, Ed.) (Collection).
- CIEDEL. (n.d.). Découvrir et comprendre le concept d'innovation territoriale. Retrieved from <http://www.ciedel.org/ressources-2/decouvrir-et-comprendre-le-concept-dinnovation-territoriale-video/>
- Cloutier, J. (2003). *Qu'est-ce que l'innovation sociale?* (CRISES, Ed.) (Collection).
- De Muro, P., Hamdouch, A., Cameron, S., & Moulaert, F. (2007). Organisations de la société civile, innovation sociale et gouvernance de la lutte contre la pauvreté dans le Tiers-Monde. *Mondes En Développement*, 139(3), 25–42.
<https://doi.org/10.3917/med.139.0025>
- Depret, M.-H., Hamdouch, A., Monino, J.-L., & Poncet, C. (2010). Politiques d'innovation, espace régional et dynamique des territoires□: un essai de caractérisation dans le contexte français. *Innovations*, 33(3), 85. <https://doi.org/10.3917/inno.033.0085>

- Di Méo, G. (2006). Les territoires de l'action. *Bulletin de La Société Géographique de Liège*, n°48, 7–17.
- Drewe, P., Klein, J.-L., & Hulsbergen, E. (2008). *The challenge of social innovation in urban revitalization*. (T. Press, Ed.) (Design Sci). Amsterdam.
- Duarte, P. (2017). Les acteurs du projet urbain: une légitimité d'acteur fondée sur une argumentation. In *Le projet: cadres, acteurs, décalages* (p. 316).
- Dubeux, A. (2013). Technological incubators of solidarity economy initiatives: a methodology for promoting social innovation in Brazil. In *The international handbook on social innovation, Collective action, social learning and transdisciplinary research*.
- Ferard, A. (2016). *PFE L'habitat participatif: programme alternatif de logement*.
- Fontan, J.-M., Harrisson, D., & Klein, J.-L. (2013). Partnership-based research: coproduction of knowledge and contribution to social innovation. In *The international handbook on social innovation, Collective action, social learning and transdisciplinary research*.
- Fontan, J.-M., & Klein, J.-L. (2005). *Innovation socioterritoriale et reconversion économique: le cas de Montréal*. (Harmattan, Ed.). Paris.
- Gasse, G., & Bussièrès, Y. (1991). "La formation des prospecteurs gaspésiens: un cas d'innovation sociale." In G. M. Editeur (Ed.), *Les innovations dans le monde minier québécois*. Boucherville.
- Godin, I. J.-B. (n.d.). *Les Marqueurs d'Innovation Sociale*.
- Hamdouch, A. (2009). Les organisations de l'économie sociale dans la métropole lilloise: Vers de nouvelles articulations spatiales? *Canadian Journal of Regional Science*, XXXII(1), 85–100.
- Hamdouch, A., & Ghaffari, L. (2017). Social innovation as the common ground between social cohesion and economic development of small and medium-sized towns in France and Québec. In *Creative approaches to planning and local development. Insights from small and medium-sized towns in Europe*.
- Hamdouch, A., Nyseth, T., Demazière, C., Forde, A., Serrano, J., & Aarsaether, N. (2017). *Creative approaches to planning and local development: Insights from small and medium-sized towns in Europe*. (A. Hamdouch, T. Nyseth, C. Demazière, A. Forde, J. Serrano, & N. Aarsaether, Eds.) (Routledge).
- Klein, J.-L., Camus, A., Jette, C., Champagne, C., & Roy, M. (2016). *La transformation sociale par l'innovation sociale*. (P. de L'Université, Ed.) (Collection). Québec.
- Klein, J.-L., Fontan, J.-M., & Tremblay, D.-G. (2008). 6 Local development as social innovation: the case of Montreal. In *The challenge of social innovation in urban revitalization* (Design/Sci, p. 272). Amsterdam.

- Konstantatos, H., Siatitsa, D., & Vaiou, D. (2013). Qualitative approaches for the study of socially innovative initiatives. In *The international handbook on social innovation, Collective action, social learning and transdisciplinary research*.
- Kunnen, N., MacCallum, D., & Young, S. (2013). Research strategies for assets and strengths based community development. In *The international handbook on social innovation, Collective action, social learning and transdisciplinary research*.
- Lallemant, D. (2001). *Les défis de l'innovation sociale*. (E. Editeur, Ed.). Issy-les-Moulineaux.
- Martinelli, F. (2013). Learning from case studies of social innovation in the field of social services: creatively balancing top-down universalism with bottom-up democracy. In *The international handbook on social innovation, Collective action, social learning and transdisciplinary research*.
- Martouzet, D. (dir). (2017). *Le projet: cadres,acteurs,décalages*.
- Midheme, E. (2013). Venturing off the beaten path: social innovation and settlement upgrading in Voi, Kenya. In *The international handbook on social innovation, Collective action, social learning and transdisciplinary research*.
- Moulaert, F., MacCallum, D., Mehmood, A., & Hamdouch, A. (2013). *The international handbook on social innovation, Collective action, social learning and transdisciplinary research*. (E. Elgar, Ed.).
- Patsias, C. (2010). Ch4 La démocratie participative ou les nouveaux territoires du politique? In Presse de l'université du Québec (Ed.), *Innovation sociale et territoire: convergences théoriques et pratiques* (pp. 99–122).
- Politiques, D. E. S., & Soutien, R. D. E. (n.d.). L ' innovation sociale un levier pour le développement.
- Potters, T. (1998). *Social innovation: Strategy against exclusion?"*.
- Renaud, Y. (2001). De la contestation à la concertation, 62–69.
- Vicari Haddock, S., & Tornaghi, C. (2013). A transversal reading of social innovation in European cities. In *The international handbook on social innovation, Collective action, social learning and transdisciplinary research*.
- Vitale, T., & Membretti, A. (2013). Just another roll of the dice: a socially creative initiative to assure Roma housing in North Western Italy. In *The international handbook on social innovation, Collective action, social learning and transdisciplinary research*.

Table des illustrations

Figure 1: Etapes clés du processus d'innovation sociale Source : Cap Rural/Ciedel, Réalisation Durif, 2017.....	13
Figure 2 Schéma décisionnel selon les stratégies bottom-up et top-down Source : C.Durif 2017.....	14
Figure 3 Profil de financement d'un projet innovant selon son évolution Source : (Depret, Hamdouch, 2010).	16
Figure 4 Chronologie des transformations socio territoriales.....	18
Figure 5 Schéma global d'un processus d'innovation sociale. Source: Réseau Québécois en Innovation Sociale rqis.org.....	19
Figure 6 Equilibre de l'innovation sociale entre Territoire, Social et Politique Source: Durif 2017.....	24
Figure 7 Dimensions de la triple articulation. Source: Le Rameau, 2018.....	26
Figure 8 Les étapes de l'évaluation de l'innovation sociale Source: (Besançon, Chochoy, Guyon, 2013).....	34
Figure 9 Les 4 étapes de l'évaluation de l'innovation sociale Source: (Besançon, Chochoy, Guyon, 2013).....	35
Figure 10 Les marqueurs d'innovation sociale. Source : Institut Jean-Baptiste Godin.....	35
Figure 11 Représentation graphique des marqueurs d'innovation sociale Source: Institut J-B Godin	36
Figure 12 Tableau des caractéristiques du réseau d'acteurs de l'innovation sociale Source (De Muro, Hamdouch et al, 2007).	37
Figure 13 Photographie du Village Vertical, habitat participatif innovant Lyonnais Source : detry-levy.eu	39
Figure 14 Chronologie du processus de l'habitat participatif Village Vertical Source:RSH, PFE A.Ferard 2016	40
Figure 15 Carte sociale de la configuration des acteurs pour le projet innovant Village Vertical Source: Réalisation personnelle	41
Figure 16 Schéma de la garantie d'emprunt pour le projet Village Verticale Source : PFE2016 A. Ferard	43
Figure 17 Photographie du Technopole Angus Source: sda-angus.com.....	44
Figure 18 Carte sociale de la configuration des acteurs pour le projet innovant du technopôle Angus à Montréal Source: Réalisation personnelle	46

Annexes

ANNEXE 1 : Grille d'analyse de l'innovation d'habitat participatif Village Verticale à Lyon.

		Village Vertical à Lyon
Contexte d'émergence de l'IS		2 ménages souhaitent proposer un mode d'habiter alternatif Lyon devient Métropole en 2015 et définit de nouvelles stratégies
Objectif		Construire des logements innovants, participatifs et collectifs
Processus	Echelle d'intervention	Echelle locale, création d'un bâtiment au sein d'un quartier
	Acteurs concernés	Les citoyens porteurs de l'initiative innovante L'association Habicoop qui promeut l'habitat coopératif Rhône Saône Habitat (RSH) qui est le maître d'ouvrage du Village Vertical Les architectes avec qui le projet a été co-construit Ville de Villeurbanne qui a permis l'acquisition du foncier Les aides financières qui ont accordé des prêts La métropole du Grand Lyon qui s'est montrée ouverte à l'émergence d'un projet précurseur
	Constitution du réseau	Deux ménages créateurs de l'idée Augmentation du nombre de citoyens engagés dans le projet : création de l'association "Village Vertical" 1er partenariat avec Habicoop 2nd partenariat avec RSH Appel à des architectes, à la ville de Villeurbanne et démarchage pour des financements.
	Ressources mobilisées	Rapprochement d'Habicoop pour ses connaissances dans le domaine de l'habitat participatif. Partenariat avec RSH pour ses compétences dans la création d'habitations. Appel aux architectes pour le dimensionnement technique du projet. Soutien financier de l'Unhaj et Ailoj pour les prêts (PLA) Lourd investissement en temps de la part de RSH (2 réunions/mois pendant 5 ans). Inspiration des démarches québécoise en habitat participatif.
	Mode de gouvernance	Gouvernance organisée en une association de citoyens. RSH est le gérant du Village Vertical pour 50 ans et l'association est le bailleur. Position de la métropole non volontariste mais perméable à la nouveauté.
Diffusion de l'IS		Très grande médiatisation dès les débuts du projet à l'échelle locale puis nationale.
Ancrage territorial		Village Vertical est un projet emblématique d'habitat participatif (local et national), il en ressort une grande fierté d'être précurseur dans le domaine.

Impacts directs	Création de 14 logements participatifs pour Village Vertical et de 24 logements en accession sociale. Bilan très positif pour les habitants et Habicoop mais mitigé pour les autres acteurs.
Rupture avec l'existant	Cette coopération a prouvé qu'il pouvait exister d'autres manières d'habiter. Habicoop est désormais un acteur légitime majeur dans le domaine. La métropole s'est engagé sur un nouveau projet participatif. (institutionnalisation de démarches innovantes).
Limites	Processus très long Engagement très fort avec de nombreuses prises de risques (groupe instable, investisseurs) Difficulté de définir une structure juridique évolutive au cours du processus.

ANNEXE 2 : Grille d'analyse de l'innovation du technopôle Angus à Montréal.

CRITERES		Technopôle Angus à Montréal
Contexte d'émergence de l'IS		Grande vague de désindustrialisation en Amérique du Nord qui a conduit à une déstructuration sociale et urbaine. Stratégie de reconversion volontaire. Vitalisation sociale en réaction à la perte d'activités. Nouvelle orientation de la métropole vers l'économie du savoir (HT). Les manifestations "habituelles" (grèves) ne pouvaient rien arranger dans ce cas alors les locaux ont opté pour la collaboration.
	Objectif	Créer de nouveaux emplois et faciliter leur accès aux chômeurs locaux exclus du marché du travail. Stimuler la croissance socio-économique et lutter contre la dévitalisation du quartier. Contrer la tendance des entreprises à se délocaliser au profit de la banlieue.
Processus	Echelle d'intervention	L'échelle d'action se localise dans le quartier Rosemont (péricentral) mais la mobilisation va dès le début à l'échelle des quartiers alentours et de la ville.
	Acteurs concernés	La Canadien Pacifique, (CP) compagnie ferroviaire, propriétaire du foncier et à l'initiative d'un projet résidentiel. Communauté de citoyens habitant le quartier qui se mobilise contre la CP. La CDEC : corporation de développement économique communautaire qui représente les intérêts des acteurs locaux et qui crée la Société de Développement Angus (SDA). La ville de Montréal, contrôle l'utilisation des terres à travers le zonage. Gouvernements (fédéral et provincial) ont les ressources financières et des programmes applicables au site. Fondation (confédération des syndicats nationaux) comme partenaire financier.
	Constitution du réseau	La CDEC a pris l'initiative de défendre les besoins sociaux locaux auprès de leur "adversaire" lors des négociations avec la CP. Avant de se lancer dans la démarche d'opposition, la CDEC avait d'ores et déjà constitué son réseau d'acteurs (locaux, publics et privé) pour s'assurer de leur soutien et avoir plus de poids.
	Ressources mobilisées	Les ressources financières et les accords gouvernementaux ont été établis en amont des négociations avec l'opposition pour être prêt dès la fermeture définitive des usines. Dans le cadre du projet fut créé un groupe de travail "Comité de relance Angus" pour évaluer les ressources et compétences des chômeurs pour faciliter leur insertion professionnelle.
	Mode de gouvernance	La CDEC a tout de suite pris le leadership et a porté le projet jusqu'à la fin. Le technopôle Angus est devenu une de ses principales priorités au point de créer la SDA exclusivement consacrée au projet. Le soutien des gouvernements et de la ville a été fort mais non

	interventionniste.
Diffusion de l'IS	Par la réussite de ce projet, la SDA espère encourager la ville de Montréal à favoriser des partenariats internes et externes au projet entre entreprises et organisations, universités, recherche etc. Le projet a fait parler de lui et une trentaine d'entreprises occupent les lieux.
Ancrage territorial	L'ancrage territorial est particulièrement fort et l'identité historique et communautaire aussi. Le site était très convoité c'est pourquoi l'opposition s'est organisée en amont pour se défendre contre le propriétaire du foncier. La mobilisation pour la reconversion de la friche a dès le début dépassé les limites du quartier et a su réunir des acteurs de différents horizons
Impacts directs	Création de bâtiments pouvant accueillir 800 emplois répartis dans les 30 entreprises du technopôle. Les organisations et syndicats sont désormais des acteurs légitimes aux yeux des autorités gouvernementales et dans le monde des affaires. Création de réseaux coopératifs entre les entreprises et des acteurs socio-économiques internes et externes à Angus. Réelle (ré)intégration des travailleurs marginalisés par un programme de formation et d'emploi dans deux recycleries. Les entreprises implantées sur Angus ont un caractère "plus social" et investissent dans la formation de leur main d'œuvre.
Rupture avec l'existant	Rupture avec le phénomène de décentralisation des entreprises en banlieue pour le maintenir en péri-centre. Intégration des locaux exclus du monde du travail. Entreprises "plus sociale", développement de l'économie sociale. Prise de pouvoir de la communauté locale contre un projet d'un propriétaire sur son propre terrain.
Limites	La communauté locale semble avoir développé peu de nouvelles compétences lors du processus bien que ses intérêts ont été entendus.

CITERES

*UMR 7324
Cités, Territoires,
Environnement et
Sociétés*

*Equipe IPA-PE
Ingénierie du
Projet
d'Aménagement,
Paysage,
Environnement*



35 allée Ferdinand de Lesseps
BP 30553
37205 TOURS cedex 3

**Directeur de recherche :
Mr Abdelillah Hamdouch**

**Durif Clémence
Projet de Fin d'Etudes
DA5 2017-2018**

L'innovation sociale et l'initiative citoyenne comme leviers de développement local et d'une planification territoriale créative.

Résumé : Le terme innovation sociale est apparu dans les années 70 suite aux premières crises économique et sociale. Ce n'est que depuis quelques années qu'il se voit démocratisé ; cependant sa définition n'en reste pas moins confuse. La recherche a activement contribué à l'émergence d'innovations sociales cependant peu d'études mettent en avant l'innovation sociale comme levier de développement local. Ainsi partant de ce constat, ce PFE tentera de démontrer que l'innovation sociale joue un rôle dans la planification créative du territoire comme lien entre les ressources, les actions et les acteurs locaux.

L'innovation sociale est un processus mis en œuvre par soi et pour soi qui passe par des étapes clés et dont l'objectif est d'aller de la prise de conscience à la prise de pouvoir. Ce processus peu institutionnalisé est caractéristique d'une stratégie *bottom-up*. Cependant, la planification territoriale a tendance à être organisée de manière hiérarchisée ce qui limite les expérimentations. L'innovation sociale dépasse le cadre institutionnel de la concertation et de la participation et instaure de nouvelles pratiques sociales.

Le panel des innovations sociales dans le domaine de l'aménagement est diversifié, la majorité des connaissances que nous en avons sont issues d'analyses des expérimentations réalisées dans le monde et dont certaines sont citées dans ce travail. De ce fait, les chercheurs se questionnent sur les méthodes à mettre en œuvre pour mettre en évidence des facteurs facilitant l'émergence d'innovations sociales sur les territoires. Il apparaît que le territoire est déterminant dans le processus d'initiatives locales. Ainsi il serait possible de dresser des critères d'analyse, c'est l'objectif de la grille d'analyse élaborée.

Mots clés : Innovation sociale, Planification créative, Territoire, Processus, Initiatives locales